Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

Fonds Mondial
de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme



LA CLE
LE GUIDE DES ONG DE SANTE

2ème Edition

Informations sur les relations entre

le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)

et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) Nationales de Santé

Save the Children

soutient le Système de Santé en Côte d'Ivoire depuis 1996

Save the Children est une ONG internationale indépendante leader dans la promotion et la protection des droits de l'enfant dans le monde. Constituée de 30 pays membres, elle met en œuvre des programmes dans 120 pays.

Save the Children est présente en Côte d'Ivoire depuis 1996. Elle intervient dans quatre domaines en collaboration avec 34 partenaires locaux :

Santé (Paludisme, VIH / OEV, Santé Infantile, Santé Maternelle et Néonatale), **Gouvernance pour les droits de l'enfant, Education et Protection.**

Save the Children compte un bureau de coordination et cinq sous-bureaux à Abidjan, Abengourou, Bouaké, Man et Odienné.

VIH / OEV

Titre du projet

Ressources pour l'Elimination de la Vulnérabilité des Enfants (REVE)

Bénéficiaires ciblés

Orphelins Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH, les Personnes Vivant avec le VIH et les Adolescentes.

Objectif

Renforcer la capacité des communautés et des familles à assurer le bien-être de leurs membres les plus vulnérables, y compris les Orphelins Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH, les Personnes Vivant avec le VIH et les Adolescentes.

Zone d'intervention

Six régions sanitaires : Abidjan II, Agnebi, Tiassa-Mé, Bélier, Gbeke, Indenie, Djuablin, N'Zi Iffou

Bailleur

Le peuple américain, à travers USAID

Paludisme

Titre du projet

Mise à échelle des interventions pour combattre le Paludisme en Côte d'Ivoire » au niveau communautaire.

Bénéficiaires ciblés

L'ensemble de la population ivoirienne

Objectif

Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme .

Zone d'intervention

Toutes les régions sanitaires de la Côte d'Ivoire

Bailleur

Le Fonds Mondial

Santé infantile

Titre du projet

partenariat pour la santé infantile dans le Nord-Ouest de la Cote d'Ivoire

Bénéficiaires ciblés

les enfants de moins de 5 ans

Objectif

Réduire de 7% à partir de 2017 le nombre de décès chez les moins de cinq ans d'ici 2020 dans le district sanitaire d'Odienné

Zone d'intervention

Région sanitaire du Kabadougou Bafing Folon

Bailleur

GLAXOSMITHKLINE SERVICES UNLIMITED

Santé maternelle et néonatale

Titre du projet

Partenariat pour la santé des femmes en Côte d'Ivoire

Bénéficiaires ciblés

Femme en âge de reproduction

Objectif

Contribuer à accélérer les progrès vers la réalisation de l'amélioration de la santé maternelle dans les communautés productrices de cacao en Côte d'Ivoire

Zone d'intervention

Regions sanitaires du Haut Sassandra et de la Marahoué

Bailleur

GODIVA

USAID DU PEUPLE AMERICAIN — PEPFAR — Le Fonds mondial — gsk — Save the Children — HELPING TO SAVE ONE MILLION CHILDREN'S LIVES — GODIVA Belgium 1926

Bureau de la Coordination Save the Children en Côte d'Ivoire
Cocody II Plateaux 7eme Tranche / 16 BP 123 Abidjan 16 / Tel: +225 22 52 58 00
www.savethechildren.net

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE

PREFACE.....4
Dr AKA AOUELE Eugène, Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

INTRODUCTION 5
Dr KOUAME Désiré, Chef du Service des ONG

PREMIERE PARTIE : GENERALITES..... *(6-16)*

Chapitre 1: Présentation de la Côte d'Ivoire.....7
Chapitre 2: le Système de Santé en Côte d'Ivoire.....7-10
Chapitre 3: Présentation du Service des ONG.....11-12
Chapitre 4: Définition d'une ONG 13-16

DEUXIEME PARTIE : LE CADRE CONTRACTUEL.....*(17-20)*

Eléments du cadre contractuel 18
- *La Reconnaissance*.....18
- *L'Agrément*.....18
- *La Convention* ..... .19
- *La Subvention*.....19-20
- *Les ONG Internationales*..... 20

TROISIEME PARTIE : BOITE A OUTILS..... *(22-30)*
Des éléments de la boîte à outils :.....23.
- *Plan d'action budgétisée*.....23
- *Rapport d'activités*.....23
- *Matrice de rédaction de rapport*.....24-25
- *Termes de référence*.....26
- *Plan stratégiques*.....26-27
- *Montage d'un projet*.....28-29
- *Communication associative*.....30

QUATRIEME PARTIE : LABONNE GOUVERNANCE..... *(31-33)*
Définition de la bonne gouvernance.....32
Les éléments d'une bonne gouvernance.....32
Cas pratique 33

ANNEXES.....*(34-50)*
Références bibliographiques / Références numériques utiles / Acronyme.....35
Glossaire.....36
Fiche synthèse d'un projet.....37
Chronogramme type d'un projet.....38

Liste des ONG Nationales de Santé Agrées et Réconnues /Liste des ONG Internationales

Liste des ONG Nationales de Santé d'utilité publique /Liste des Réseaux Faitières , Plateforme

Etablissements Publics Nationaux /Programmes de Santé /

Liste des Directions Regionales et Départementales

PREFACE DU MINISTRE



Dr AKA AOUELE Eugène
Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

Le Ministère en charge de la santé est confronté à de nombreux défis dans la recherche de la qualité, de l'efficacité et de l'efficience de ses services.

Un de ces défis est nul doute l'accès, en temps opportun, aux connaissances appropriées, permettant une offre de services inspirée des meilleures pratiques.

Il existe plusieurs moyens pour rendre accessible la connaissance. Par exemple production de guides de mise en œuvre de bonnes pratiques.

Comme le nom l'évoque, ce type de produit doit non seulement permettre à l'utilisateur d'accéder à la connaissance, mais également d'en faire une application pratique adaptée à son contexte.

Le « **Guide des ONG Nationale de Santé** » se veut un outil mis à la disposition de tous professionnels et membres des ONG.

L'objectif de la production de ce manuel n'est pas de présenter uniquement un recensement des écrits sur les associations, mais bien de donner des outils de travail pour une meilleure coordination des activités associatives sur le terrain. Ainsi, certaines règles de base y sont répertoriées, en plus de proposer une méthode et un canevas de rédaction des rapports d'activités.

Il importe d'abord de remercier très chaleureusement tous ceux et celles qui ont permis d'enrichir ce document. Leur contribution a été extrêmement fructueuse et a permis la production d'un guide conforme aux meilleures normes connues et aux besoins réels des utilisateurs.

Il faut rappeler que parmi les points essentiels de ma mission figurent particulièrement :

- **La mise en place de règles de bonne gouvernance**
- **L'offre de soins de santé humanisés, de qualité avec le respect de la dignité des malades.**

C'est avec les ONG que des millions d'ivoiriens partagent leurs espoirs, leurs blessures, leurs passions. C'est donc avec une réelle gratitude pour l'engagement qui est le vôtre que ce guide est amélioré. Vous constituez une force vive de notre système de Santé, une éthique faite de dévouement, de partage, de curiosité, d'ouverture aux autres. En définitive, c'est le plus beau visage de la citoyenneté. **Vous êtes au cœur des solidarités humaines.**

Le Ministère en charge de la santé agit avec responsabilité pour le mieux-être des ivoiriens. Voilà ce que je crois : plus nous sommes nombreux à agir pour les autres, **plus nous servons efficacement la santé et la solidarité.**

Le monde associatif que vous incarnez, le ministère souhaite actuellement le valoriser et le développer.

Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

Dr AKA AOUELE Eugène

MOT DU CHEF DE SERVICE DES ONG



Dr KOUAME Désiré
Chef de Service des ONG

Les Organisations Non Gouvernementales en abrégé « **ONG** » sont toujours associées à la mission sanitaire publique. Une meilleure association de ces acteurs non étatiques permet au système de santé, une performance accrue auprès de la population.

Dans le cadre de la promotion de la santé en Côte d'Ivoire, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (**MSHP**) travaille en étroite collaboration avec les ONG nationales et Internationales. L'apport de ces ONG sur le territoire national n'est plus à démontrer au regard des résultats obtenus sur le terrain en termes d'amélioration des indicateurs de santé, de l'implication…, des communautés à la gestion de la santé…..

Cependant, il est important de reconnaître que ces organisations reparties sur l'ensemble du territoire ont des interventions mal conçues, mal conduites qui pénalisent la pertinence, l'efficacité et l'efficience de leurs actes de proximité.

Les principales causes se résument à : une mauvaise structuration et organisation ; une méconnaissance des prérogatives du Ministère en charge de la santé; une faible coordination sur le terrain ; un manque d'outils de travail (manuel de procédure, rapports d'activités….) ; un manque de formation en matière de gestion de projets.

Soucieux de l'amélioration de la vie et de la santé des communautés, le Ministère en charge de la Santé, à travers son « Service chargé des ONG » s'est préoccupé de la correction de ces imperfections, d'une meilleure formation et d'un renforcement des capacités des ONG.

C'est dans cet esprit qu'en **2015**, il a conçu, élaboré puis édité avec le soutien de **l'Union Européenne**, un « **Guide des ONG de santé** » dénommé : « **la Clé** » constituant un manuel d'orientation, de renforcement des connaissances et des compétences pour une efficacité des activités sur le terrain et, l'optimisation des ressources affectées aux projets.

Ce fût un manuel inédit de grande valeur ajoutée et un moyen d'assainissement du milieu associatif. Il a servi d'outils pour une meilleure coordination des actions de ces organisations et de moyen d'échange interactif entre elles et le Ministère en charge de la santé.

Edité en mille (1000) exemplaires et gratuitement distribué aux ONG de santé ; une large diffusion et une vulgarisation du contenu par des formations, ateliers, missions sur le terrain ont été réalisés sur tout le territoire.

Après quatre années, une deuxième édition de ce « **Guide des ONG de santé** » s'avère nécessaire, voire obligatoire, afin d'avoir un document actualisé constitué de quatre (4) parties avec les nouvelles données du Ministère en charge de la Santé.

La première partie consacrée aux « **généralités** » présente notre pays, et surtout le système de santé. Une définition claire est donnée au concept des « ONG ». La deuxième partie concerne « **les éléments de contractualisation** », indispensable à l'identification (attestation de reconnaissance), à l'agrément, à la convention et à la subvention annuelle que le ministère octroie aux ONG performantes. La troisième partie traite des « **outils de travail** » utiles à la collaboration entre les ONG et le Ministère en charge de la santé. Elle donne aux ONG de santé des documents stratégiques fondamentaux, des outils de planification et de mise en œuvre de leurs activités, sans oublier le processus de montage de projets. La quatrième partie est consacrée à la « **bonne gouvernance** ». Enfin, les « **annexes** » constituent une boussole avec : les Programmes de santé, les Directions Régionales, les Directions Départementales, la liste des ONG nationales formelles de santé en 2018 (ONG d'Utilité Publique, ONG Agrées, ONG Reconnues), celles des ONG internationales….

L'objectif majeur de ce guide dynamique des ONG de santé est de permettre à ces associations de la société civile d'être plus efficaces et plus performantes pour le bien-être et le mieux-être de la population ivoirienne indigente.

« Ensemble pratiquons ce qu'il nous conseille ».

Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION
DC PEV



LA SANTÉ ET LA VIE
DE NOTRE BÉBÉ SONT IMPORTANTES !

NOUS RESPECTONS LES 5 RENDEZ-VOUS POUR SA VACCINATION AVANT L'ÂGE DE 1 AN

VACCINATION GRATUITE

Vacciné, Protégé pour la vie

AGE	CONTACT	VACCINS	MALADIES
A la naissance	1er	BCG;/PO 0	Tuberculose, Polio
A 6 semaines (1 mois et demi)	2e	DTC-HepB-Hib(1); VPO (1) RCV 13 (1); Rota (1)	Diphtérie, Tétanos,Coqueluche, hépatite viral B, Polio, Méningite à Hémophilus influenzae de type b, Méningite à pneumocoque et infesctions respiratoires aigües, Diarrhées à rotavirus
A 10 semaines (2 mois et demi)	3e	DTC-HepB-Hib(2); VPO (2) RCV 13 (2); Rota (2)	
A 14 semaines (3 mois et demi)	4e	DTC-HepB-Hib(3); VPO(3) RCV 13 (3); Rota (3) ; VPI	
A 9 mois	5e	RR; VAA; MEN A	Rougeole et Rubéole,Fièvre jaune Méningite A

PREMIERE PARTIE: GENERALITES



CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

CHAPITRE 2 : LE SYSTEME DE SANTE IVOIRIEN

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DU SERVICE DES ONG

CHAPITRE 4 : DEFINITION D'UNE ONG DE SANTE

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

Située en Afrique de l'Ouest, dans la zone subéquatoriale, entre le 10ème degré de latitude Nord, le 4ème et le 8ème degré de longitude Ouest, la Côte d'Ivoire couvre une superficie de 322.462 Km2. Elle est limitée au Nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'Ouest par le Libéria et la Guinée, à l'Est par le Ghana et au Sud par le Golfe de Guinée.

La population de Côte d'Ivoire est estimée à 24 571 046 d'habitants en 2017 d'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH). La population générale se compose d'une population urbaine de 51,2% et de 48,8% de population rurale pour une population de femmes en âge de procréer de 5 934 992.

CHAPITRE II : LE SYSTEME DE SANTE IVOIRIEN

Au plan territorial administratif, la Côte d'Ivoire compte désormais deux **(02)** Districts autonomes (Yamoussoukro et Abidjan), trente et une **(31)** régions, cent huit **(108)** départements, cinq cent neuf **(509)** sous-préfectures et cent quatre-vingt-dix-sept **(197)** communes. La capitale politique est Yamoussoukro située au centre du pays à 248 km d'Abidjan, la capitale économique. (La loi N° 2014-151 du 05 août 2014 portant organisation générale de l'administration territoriale abrogée en son article 52 l'ordonnance n° 2011-262 du 28 septembre 2011 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale de l'Etat).

Le système de santé ivoirien est de «type pyramidal» comprenant trois (3) niveaux et deux (2) versants. Un versant gestionnaire ou administratif et un versant prestataire ou offre de soins.

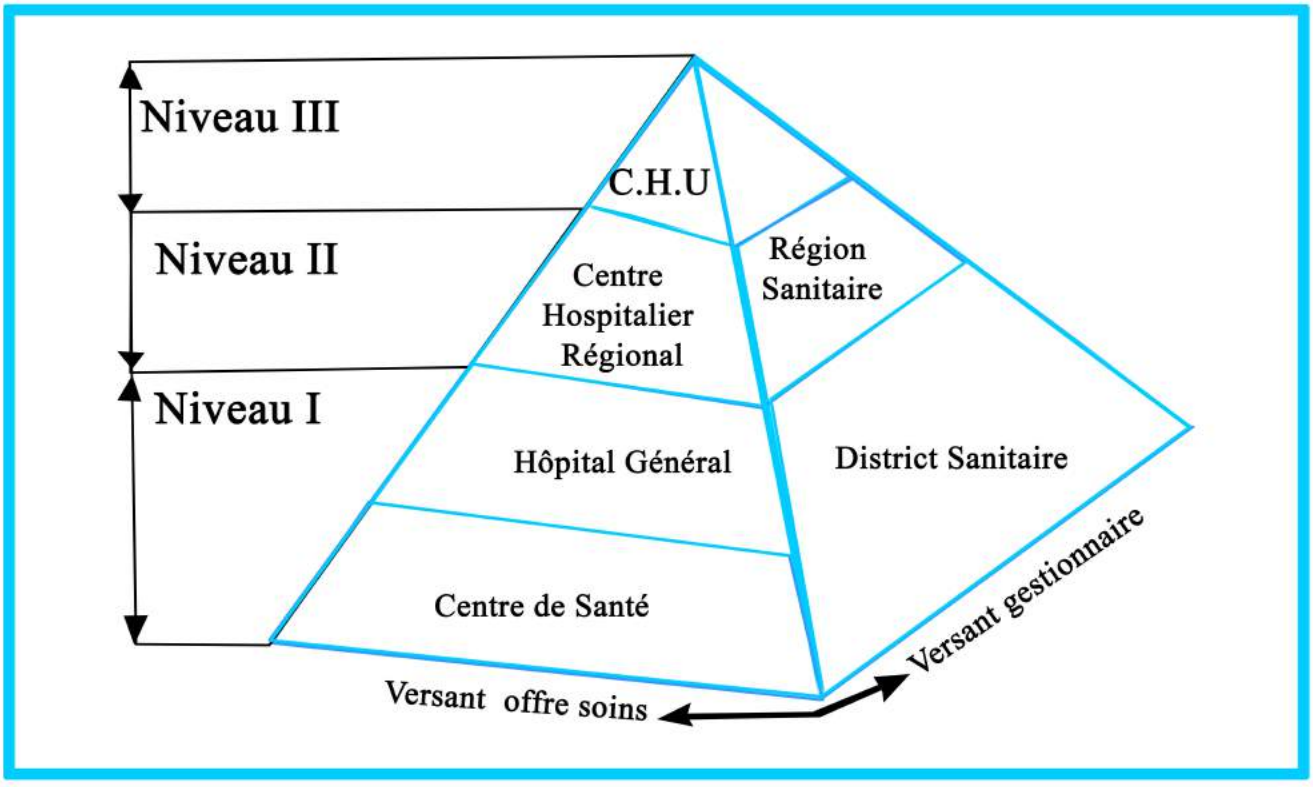


Figure 1 : La Pyramide Sanitaire en Côte d'Ivoire

« **Le versant prestataire ou offre de soins** » comprend le niveau primaire représenté par les Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) **2 252**, premier échelon du District, dont **1528** Centres de Santé Ruraux (CSR) , **724** Centres de Santé Urbains (CSU) ,**127** Centres de Santé Urbains Spécialisés (CSUS), et **32** Formations Sanitaires Urbaines (FSU), le niveau secondaire constitué des établissements sanitaires de recours pour la première référence, deuxième échelondu District avec**18** Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et **101** Hôpitaux Généraux (HG) dont **80** publics et **21** prives confessionnel, et le niveau tertiaire composé des établissementssanitaires de recours pour la deuxième référence dont **5** Centres Hospitaliers et Universitaires (CHU) et les Instituts spécialisés.

« **Le versant gestionnaire ou administratif** » est constitué:
du niveau central avec le « **Cabinet du Ministère** », les directions et services centraux, les programmes de santé chargés de la définition de la politique, de l'appui et de la coordination globale de la santé;

du niveau intermédiaire composé de **20 Directions Régionales**
qui ont une mission d'appui aux districts sanitaires pour la mise en œuvre de la politique sanitaire;

du niveau périphérique composé de **86 Directions Départementales** de la santé ou Districts sanitaires à ce jour, qui coordonnent l'activité sanitaire dépendant de leur ressort territorial et fournissent un support opérationnel et logistique aux services de santé.

Au niveau communautaire, des initiatives sont en cours pour prolonger l'action sanitaire au sein des populations bénéficiaires et rapprocher d'elles certains soins de base.
Il existe par ailleurs plusieurs **programmes de santé** qui ciblent certaines pathologies prioritaires (VIH/ Sida, paludisme, tuberculose; cancers; les maladies évitables par l'immunisation) et certains groupes de populations tels que les femmes, les enfants de moins de cinq ans,les élèves (santé de la reproduction, santé infantile, santé scolaire).

«**Le secteur sanitaire privé lucratif**» s'est développé ces dernières années avec l'émergence d'établissements sanitaires privés de toutes catégories et comptabilise en 2011, **2036** établissements de santé privés.

Le « **secteur privé confessionnel, les associations et les organisations à base communautaire** »participent également à l'offre de soins surtout au niveau primaire.

A côté de ces deux secteurs, **la médecine traditionnelle**, est en plein essor suite à l'adoption d'une loi à l'Assemblée Nationale. Le panorama des offres publiques et privés de santé donne un aperçu du système de santé en Côte d'Ivoire **(Tableau I).**

Les communautés sont considérées comme les prestataires privilégiés entant que premiers bénéficiaires du développement sanitaire. A cet effet, elles s'impliquent davantage dans la mobilisation sociale à travers les leaders communautaires. Enfin, elles contribuent au processus de planification, de mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions de santé au niveau de leurs localités à travers les COGES.

Par ailleurs, il est essentiel que les ONG lors de la planification de leurs activités prennent en compte à la fois le contexte épidémiologique et les priorités de santé publique qui en résultent.
Sur la base de quelques exemples empruntés au Rapport Annuel de la Situation Sanitaire (RASS) 2017, on peut définir des **Z**ones d'**A**ctions **M**édicales **P**rioritaires **(ZAMP)** qui devraient guider nos ONG dans le choix de leurs activités et leurs zones d'intervention sur toute l'étendue du territoire **(Tableau II).**

OFFRE PUBLIQUE DE SOINS

2.378 ETABLISSEMENTS SANITAIRES

- **Niveau Primaire: 2252 ESPC** (Etablissements Sanitaires de Premier Contact)
- **Niveau Secondaire: 101 HG** (Hôpitaux Généraux) / 18 Centres Hospitaliers Régionaux
- **Niveau Tertiaire:**

13 Centres et Instituts spécialisés de soins dont 5 Centres Hospitaliers Universitaires,

01 Institut de Cardiologie,
01 Centre d'Oncologie et de Radiothérapie

01 Unité du SAMU,

05 Unités d'Hémodialyse,

01 CNTS (Centre National de Transfusion Sanguine) + **05** Antennes à Abidjan et **19** Antennes à l'intérieur du pays

- **Ressources Humaines:** Existence de personnels de santé qualifiés et compétents

3886 Médecins
10745 Infirmiers
4452 Sages-Femmes

OFFRE PRIVEE DE SOINS

PRIVÉ LUCRATIF

- **14** Polycliniques dont l'Hôpital spécialisé Mère Enfant de Bingerville
- **218** Cliniques
- + **de 20** Laboratoires

- **105** Cabinets Médicaux et **73** Cabinets Dentaires
- + **de 1000** Infirmeries
- **05** Unités de fabrication de médicaments génériques
- **03** Grossistes répartiteurs
- + **de 700** Officines de pharmacie

PRIVÉ NON LUCRATIF

- ESCOM et ONG: + de **140** établissements

Tableau I : Panorama de l'offre de soins du système de santé de Côte d'Ivoire

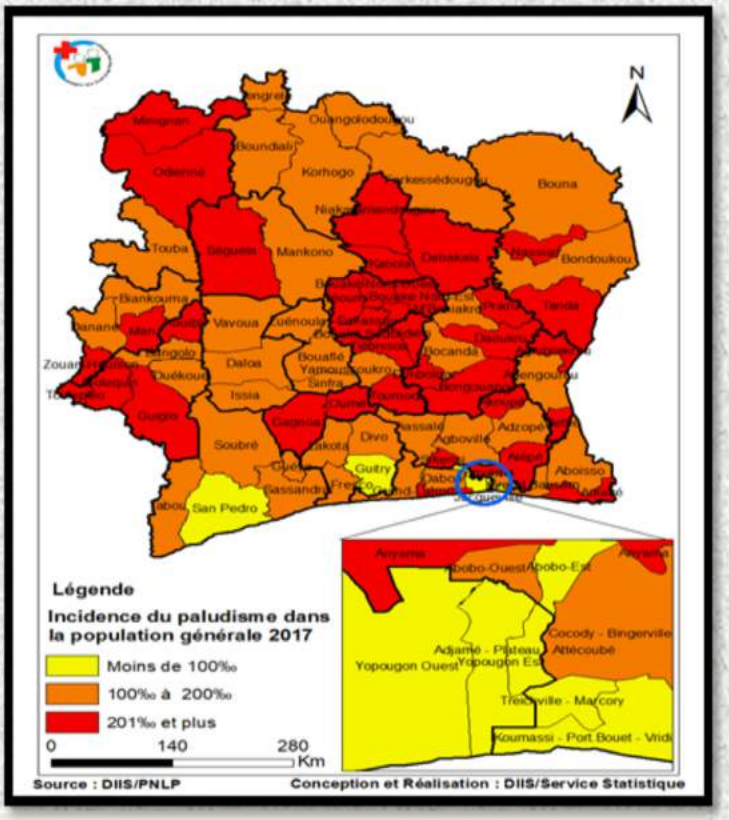


Figure 1 : **Incidence du paludisme dans la population générale par District sanitaire en 2017.**

Les Districts à incidences les plus élevées (**en rouge**), sont : Nassian (369,7‰), Jacqueville (367‰) et Sakassou (358,1‰).
A l'inverse, ceux ayant les plus faibles incidences (**en jaune**) sont : Adjamé-Plateau-Attécoubé (37,3‰), Yopougon-Est (49,7‰) et Marcory-Treichville (50,5‰). (DIIS)

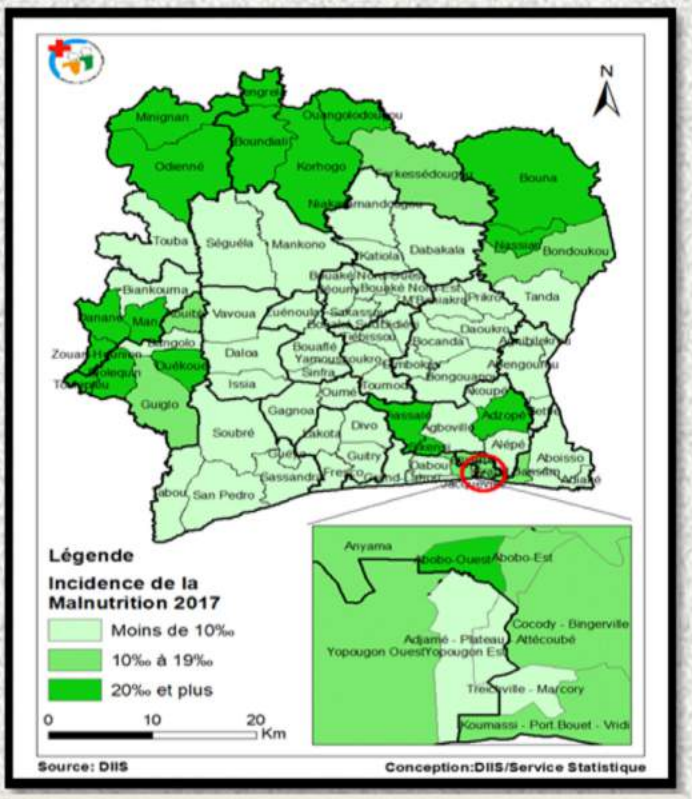


Figure 2 : **Incidence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans par District sanitaire en 2017.**

Les Districts sanitaires de Toulepleu (139,2‰), d'Odienné (49,8‰) et de Man (49,6‰) ont été les plus atteints. Par contre, les districts de Lakota (0,2‰), d'Adiaké (0,5‰) et de Bongouanou (0,7‰), ont affiché les incidences les plus faibles. (DIIS)

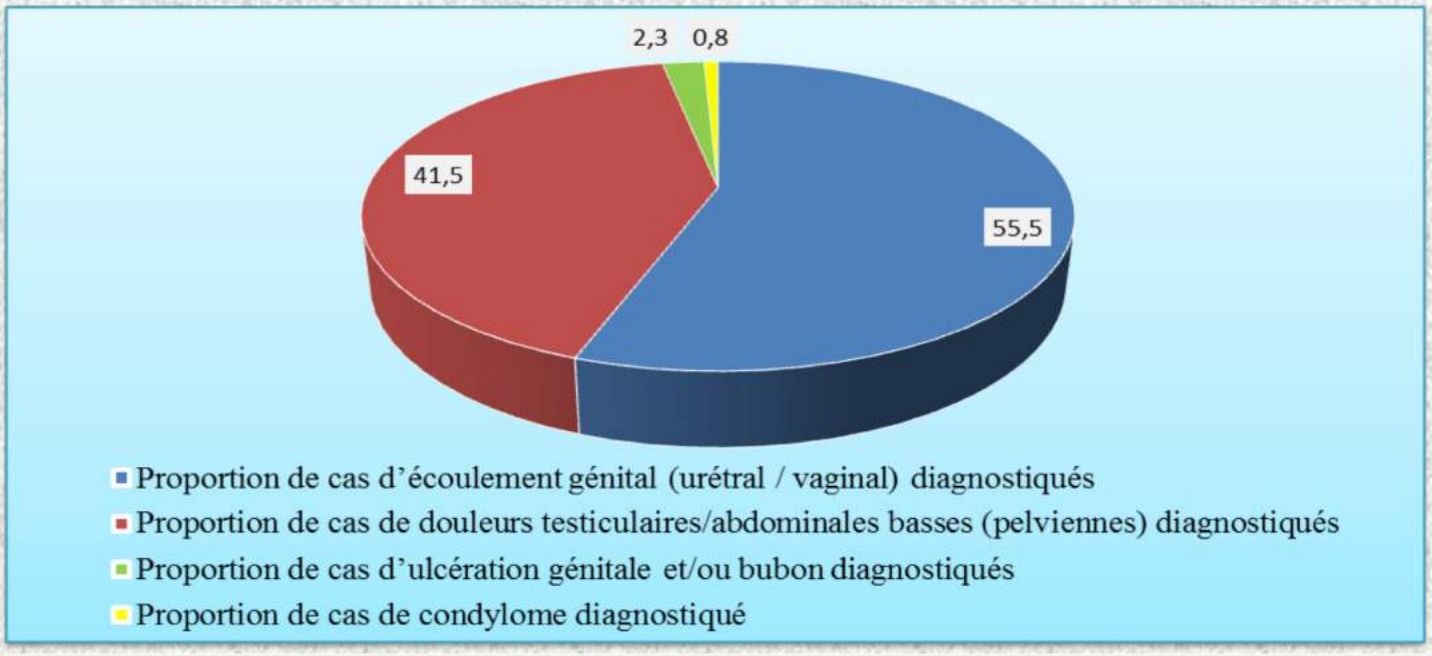


Figure 3 : ***<u>Répartition des syndromes d'IST en 2017.</u>***

Les écoulements génitaux et les douleurs testiculaires et/ou abdominales basses sont les syndromes fréquemment diagnostiqués en consultation, avec respectivement 55,5 % et 41,5 %de l'ensemble des IST.

Les incidences des IST les plus élevées ont été observées dans les régions du Worodougou-Béré (45,1‰), Sud-Comoé (44,2‰) et Kabadougou-Bafing-Folon (41,6‰) ; tandis que celles d'Abidjan 1-Grands Ponts (19,1‰), N'Zi-Iffou (19,8‰) et Lôh-Djiboua (20,0‰) ont enregistré les plus faibles incidences (DIIS).

TABLEAU II: <u>INCIDENCES DU PALUDISSME, DE LA MALNUTRITION ET LA REPARTITION DES IST</u>

CHAPITRE III: PRESENTATION DU SERVICE DES ONG

Les Organisations Non Gouvernementales en abrégé « **ONG** » sont toujours associées à la mission sanitaire publique. Une meilleure association de ces acteurs non étatiques permet au système de santé, une performance accrue auprès de la population. Du fait du fort taux de sollicitation des ONG à s'associer à la mission sanitaire publique, le Ministère s'est doté d'un moyen de coordination des actions de ces acteurs.

Initialement une « **Cellule en charge des ONG** » dirigé par un Conseiller Technique a été mise place en 2012 par l'arrêté ministériel n° 154/ MSLS/ CAB du15 juin 2012 portant organisation du Cabinet du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS).

D'une « **Cellule chargée des ONG** », est né en 2016 : un « **Service des ONG Nationales et Internationales de Santé** » rattaché au Cabinet du Ministre, avec les missions ci-dessous :

- *Déterminer les **conditions d'octroi de la reconnaissance et, de l'agrément** de l'organisation pour l'exercice des activités de santé publique ;*
- *De procéder à **l'immatriculation des ONG agrées** ;*
- *De faire le **suivi-évaluation des activités des ONG** sur le territoire ivoirien ;*
- *De **statuer sur les cas d'irrégularité** et, proposer **des mesures correctionnelles** ;*
- *De veiller à l'application des mesures prises ;*
- *De **coordonner les activités des ONG** entre les différents Services du MSHP et, de **veiller** à ce quel es initiatives des ONG se fassent en **étroite collaboration avec les Districts Sanitaires** ;*
- *De déterminer les **conditions d'octroi des subventions** ;*
- *De veiller à **l'établissement des conventions entre le ministère**, les ONG et autres associations de santé.*

(Cf : Décret N° 2016-598 du 03 aout 2016 portant Organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; Chapitre 1 : article 14.)

Le « **Service des ONG Nationales et Internationales** » est dirigé par un « **Chef de Service** » nommé par arrêté. Il est composé d'un chargé d'Etudes et d'un pool de secrétaires.

Nanti de ses missions, le « **Service des ONG** » a réalisé diverses activités majeures.

En vue d'une meilleure maitrise de ces associations, il a conçu, élaboré puis, édité en **2015** avec le soutien de l'Union Européenne, **mille (1000) exemplaires** du « **1erGuide des ONG de Santé** » dénommé : « **la Clé** ». Ce fut un manuel inédit de grande valeur ajoutée et, un moyen d'assainissement du milieu associatif.

Un « **Site Web** » : « **www serviceongsante.ci** » dynamique fut également créé en **2016**. Il contient les différents rapports d'activités ponctuelles, à mi-parcours et annuels des ONG afin de participer à leur suivi et évaluation. Il répertorie également, la liste actualisée des ONG nationales reconnues et agréés, des ONG internationales intervenant dans domaine de la santé.

En **2017**, il a conçu et édité le 1er numéro de son magazine semestriel dénommé : « **MagONGSanté** ». C'est un relais d'informations sur les ONG auprès des structures gouvernementales, non gouvernementales, partenaires techniques…

Au 3ème trimestre de l'année **2018**, le « **MagONGSanté N°2**» fut édité et distribué.

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE



Au 4ème trimestre de l'année **2018**, le fichier des Organisations Non Gouvernementales (ONG) de santé immatriculées au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) est constitué d'un total de « **288 ONG Nationales** » et, de « **25 ONG Internationales** ».

Les « **ONG nationales** » sont constituées de : « **104** » dotées d'une « **attestation de reconnaissance** » (36,11%) et, de« **184** » **qui sont dotées d'un agrément** (63,88%) dont **sept (7) bénéficient du statut de reconnaissance d'utilité publique (RUP),** notamment « *la Croix Rouge CI.* ».

Les principales activités exercées par les ONG nationales sont essentiellement : la sensibilisation, le dépistage, la prise en charge, le plaidoyer, le financement de projets ….

OBJECTIFS DU GUIDE

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont des acteurs non étatiques. Elles interviennent dans tous les secteurs de la vie de la communauté (éducation, santé, habitat, environnement, droits de l'homme, etc.).

En Côte d'Ivoire, la population des ONG s'est considérablement étoffée à la faveur des crises politico-sociales qui se sont succédées dans le pays. Ces différentes périodes de détresse ont créé un besoin en soutien de la population de tous ordres. Les ONG internationales ont répondu en grand nombre à cet appel de la détresse et de la confusion.

L'élan de solidarité déjà ancré dans la culture de l'ivoirien s'est naturellement manifesté et est devenu formel avec l'organisation en association de la société civile. Cette activité associative est facilitée par les dispositions législatives prévues par la constitution de notre pays. En effet, il apparaît clairement dans le journal officiel en date du 01octobre 1960 sous la loi N°60-315du 21 septembre 1960; article 2 que les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation préalable. Elles peuvent se présenter sous les formes suivantes: **associations déclarées et associations reconnues d'utilité publique**.

Le premier **« Guide des ONG de Santé »** s'est voulu une courroie de transmission, un moyen de communication et d'information, un manuel d'accompagnement des rapports des ONG de santé et du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique(MSHP).Il s'est voulu être également et surtout un outil qui devait susciter et faciliter le renforcement des capacités des ONG nationales afin qu'elles soient en mesure de jouer pleinement leur rôle au sein du système de santé et contribuer au bien-être et mieux être des populations ivoiriennes.

Ces principaux objectifs ont pu être atteints avec beaucoup de succès mais, les exemplaires sont épuisés depuis plus d'un an et l'importance d'une seconde édition améliorée et actualisée s'est avérée nécessaire et à point nommé.

CHAPITRE IV : DEFINITION D'UNE ONG DE SANTE

Une Organisations Non Gouvernementale (ONG) est un groupement d'individus qui s'est constitué en association afin de promouvoir des objectifs liés à une finalité sociale (socio-sanitaire) en référence à des intérêts communs.

Les ONG de santé interviennent soit en prestant des soins à travers des établissements non lucratifs, soit en menant des activités de prévention, promotion, assainissement ou éducation sanitaire des populations. Elles agissent en complément des pouvoirs publics et du secteur privé lucratif et jouent un rôle important comme un bras/extension au sein de la communauté. Elles sont reconnues tant au niveau national qu'international comme des partenaires essentiels et peuvent à ce titre donner lieu à des subventions et contrats afin de mener des activités au profit des populations.

Les ONG sont indépendantes des pouvoirs publics, du secteur privé et de partis politiques.
Leur finalité est l'amélioration des conditions de vie ou le bien-être d'une population / des communautés. A ce titre, elles contribuent de manière importante au développement, au bien-être et à la santé des communautés et sont un acteur incontournable de développement et de l'émergence de la Côte d'Ivoire.

Les ONG reposent et fonctionnent sur le principe du bénévolat et de soutien volontaire de personnes qui veulent s'impliquer pour l'atteinte d'objectifs qui leur tiennent à cœur. Lors de sa création, une ONG ne dispose le plus souvent, pour assurer son fonctionnement que des cotisations de ses membres, et dans une moindre mesure, de dons venant de personnes convaincues de l'importance de ses objectifs et de la cause défendue.

L'objectif premier ne peut être de procurer un emploi ou des avantages à une personne. Un recrutement est le moyen d'atteindre un objectif et ne peut être confondu avec cet objectif. De ce fait, une ONG ne pourrait sans se discréditer avoir des visées lucratives ou s'assimiler à une entreprise individuelle (par définition, une ONG ne peut appartenir à un individu, fût-il le Président de l'ONG).
Une ONG doit pouvoir se définir à travers une **Mission** et une **Vision** clairement définies, qui doivent apparaître dans ses documents constitutifs (Statuts et Règlement intérieur), sans quoi elle n'aurait ni **légitimité**, ni **crédibilité**.

La **vision** d'une ONG est la manière dont cette dernière conçoit le changement, dans le sens de l'amélioration, par rapport à une problématique qu'elle juge importante ; par exemple : l'environnement, les droits de l'homme, la santé, l'alphabétisation, l'éducation, l'agriculture, la sécurité alimentaire ...

La **mission** de l'ONG consiste à définir de manière concrète comment cette dernière compte procéder pour arriver à ce changement favorable. Autrement dit, quelles seront les stratégies et différentes approches pour mettre en œuvre sa vison, pour améliorer la situation/résoudre le problème constaté au départ.

En conclusion de ce qui précède, une ONG n'est **pas** :



- un parti politique
- une société privée
- un club de soutien
- une religion ou une secte
- une structure de l'administration centrale

S'il a structure ONG ne sert que de couverture pour des ambitions inavouées, l'échec sera inévitable

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE



En tout état de cause, il faut se rappeler ceci :
Une ONG de santé est une structure organisée de la société civile au service de la communauté et dont la mission principale est l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette mission s'inscrit essentiellement dans le domaine de la santé.

CONSEILS POUR LA CREATION ET GESTION D'UNE ONG

La création d'une ONG et sa gestion répondent à des conditions préalables. Avant toute chose vous devez vous poser différentes questions, notamment :

- Pourquoi vous voulez créer une ONG ?
- Quel est le problème que votre ONG veut résoudre ?
- Quelle est la spécificité de votre organisation ?
- Quelle est la structure étatique ou privée qui s'occupe du domaine dans lequel vous entendez agir (par exemple, la santé ou l'éducation ?
- Avec quels partenaires pensez-vous pouvoir atteindre vos objectifs ?
- Comment envisagez-vous de cette collaboration ?

Si les réponses à ces préoccupations sont claires et si votre détermination se justifie toujours, alors vous pouvez entamer le processus de création de votre ONG.

PROCESSUS DE CREATION D'UNE ONG

- **Réunir les personnes** qui partagent le même idéal que vous et qui sont prêtes à s'associer à votre projet.

- Définir clairement **l'Objet** de votre association, **vos Objectifs** et **les Activités** pour atteindre ces objectifs.
-Elaborer les « **Statuts et Règlement Intérieur** » de l'ONG en vous fondant sur les modèles existants et le guide disponible au Ministère de l'intérieur.

-Organiser une« **Assemblée Générale Constitutive** »pour analyser définitivement et adopter les statuts et règlement intérieur de l'ONG. Cette assemblée générale constitutive peut également élire les futurs dirigeants de l'ONG. Etablir un **Procès-verbal (PV)** de cette assemblée générale constitutive.

-Adresser une« **Demande de Déclaration** »de votre ONG à la préfecture de votre circonscription ou, au Ministère de l'Intérieur : auprès de la direction générale de l'administration territoriale, laquelle vous délivrera un « **Récépissé de Dépôt de Dossier** ».

-Répondre à la convocation de l'enquête de moralité de la sûreté nationale qui concernera les membres fondateurs ou l'équipe dirigeante.

-Attendre **l'arrêté de déclaration de l'ONG** délivré par le Ministère de l'Intérieur avant de démarrer officiellement vos activités.

Il est fait obligation à toute organisation associative d'observer un délai de deux (02) mois *(art.3loi60-315du 21 septembre 1960)* à compter du dépôt avant de commencer toute activité

Le **«réseau»** ou toute autre forme de regroupement d'ONG ne doit jamais rentrer en compétition avec les ONG membres. Le réseau dans ses statuts doit éviter d'avoir les mêmes objets que les objectifs de base de ses membres. Pendant que les ONG membres réalisent des activités de terrain, le réseau doit consacrer l'essentiel de son plan ou programme d'action à savoir :

- la promotion et la défense des intérêts de ses membres pour la consolidation d'une société civile active et crédible ;
- la création et l'animation d'un cadre de coordination, de collaboration et de facilitation des relations entre ONG pour une meilleure approche d'intervention en faveur des populations ;
- la collecte et la diffusion des informations, des connaissances et des expériences au profit des ONG membres
- le renforcement des capacités des ONG membres ;
- la représentation de ses membres en agissant au besoin en leurs noms ou à leurs côtés, auprès des instances nationales ou internationales.
- servir éventuellement et avec leur accord, de correspondant au niveau des collectifs ou réseaux qui n'ont pas de représentation ou de correspondants dans le pays

Il faut noter que les partenaires au développement et les bailleurs de fonds encouragent fortement le réseautage en ce qu'il favorise le renforcement des capacités et facilite le financement des ONG dont le nombre s'accroit de jour en jour dans notre pays. Aussi il est bon de rappeler ceci :

- **une ONG** regroupe des individus, personnes physiques
- **un Réseau** ou collectif regroupe des ONG de personnes morales
- **une Faitière** regroupe des réseaux et collectifs d'ONG
- **la Plate-forme** est un espace de rencontre d'échanges d'expériences composée de réseaux et/ou d'autres acteurs. A titre d'exemple il existe en Côte d'Ivoire la plateforme des réseaux et faitière de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose.

Tout pays qui se veut démocratique et qui aspire à un développement durable doit s'appuyer sur une société civile vivante, active, forte, crédible, mobilisée et engagée.

Les ONG représentent le moteur de la société civile.

PRINCIPAUX OUTILS D'ORGANISATION ET DE GESTION D'UNE ONG

Pour être crédible, solide et viable, toute ONG doit disposer d'un minimum de documents constitutifs, d'outils d'organisation et gestion qui doivent permettre d'atteindre ses et d'être opérationnel.

Principaux documents et outils attendus :

- les Statuts et Règlement Intérieur
- un plan stratégique ;
- les programmes et plans d'action ;
- le manuel de procédure administrative et financière;
- les outils de gestion comptable et financière;
- un plan de formation du personnel et des membres ;
- les conventions avec les partenaires ;
- les comptes rendus de réunion ;
- les rapports d'activités.
- Etc.

Pour permettre un suivi des actions des ONG de santé inscrites dans le « **Répertoire des ONG du Ministère de la Santé** », un rapport d'activités relatif aux *activités majeures* des ONG devra se faire désormais en trois (03) temps :

Un rapport d'activité ponctuel, un rapport semestriel ou à mi-parcours et, un rapport annuel *général*.

FNLS

Fonds National de Lutte Contre le Sida

Nos réalisations en 2017

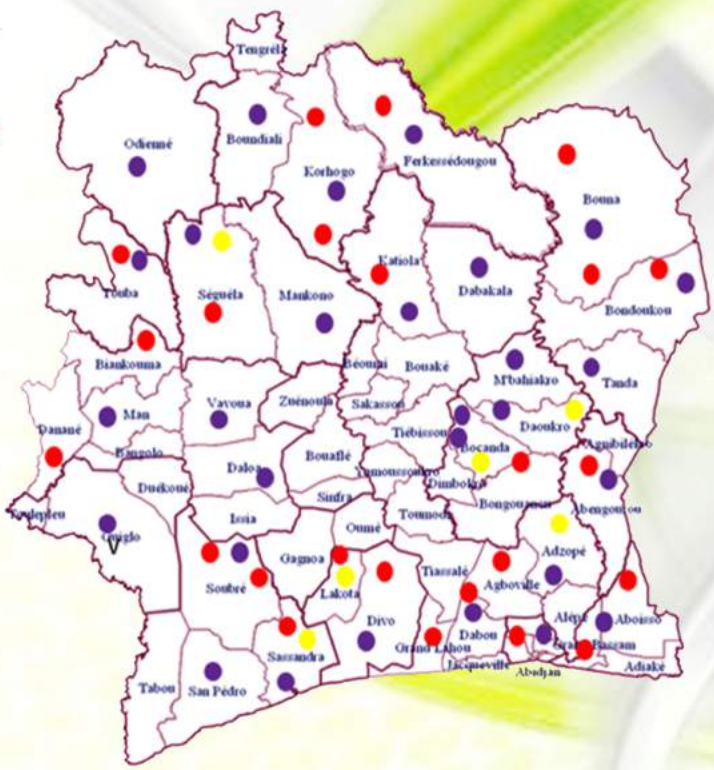
- 30 Projets financés;
- 12 Conseillers Communautaires et Educateurs de Pairs Formés;
- 1 000 840 Préservatifs distribués;
- 3 500 Kits Alimentaires et hygiéniques distribués;
- Capacités opérationnelles renforcées à hauteur de 180 000 000 FCFA
  de: CHU de Cocody, Hopital général d'Abobo,
  PN-OEV, RIP +, COSCI, Orphelinat d'Adiaké et 2 ONG

Personnes touchées par domaine d'intervention:

- CCC : 32 774
- PEC OEV : 1 929
- PEC PVVIH : 780
- CD: 3 286
- PTME: 10 862
- SCME: 386

Régions bénéficiaires des Services offerts par Domaine







Ensemble, notre élan a un sens

www.fnls.ci / fondsnat_sida@yahoo.fr
Abidjan Cocody Riviera Triangle, après Centre des Impôts
06 BP 1193 Abidjan 06– Tel: (225) 22 47 21 78 / 22 47 21 45 / 22 47 21 74 / 22 47 21 73 - Fax: 22 47 21 58



DEUXIEME PARTIE:
LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION

1-ATTESTATION DE RECONNAISSANCE
2-AGREMENT
3-CONVENTION
4-SUBVENTION MINISTÉRIELLE
5-ONG INTERNATIONALES

ELEMENTS DU CADRE CONTRACTUEL

Une meilleure association du secteur privé aux missions de service sanitaire public permet de renforcer les capacités du système de santé à répondre aux besoins des populations. Cette volonté exprimée par les autorités ivoiriennes de la santé permet d'associer des acteurs non étatiques à la mission sanitaire, qui leur est dévolue.

En vue d'une association fructueuse entre les autorités sanitaire et les ONG, il existe un ensemble de démarches et outils importants parmi lesquels :

- L'Attestation de Reconnaissance
- L'Agrément
- La Convention
- La Subvention
- ONG Internationales

I -ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Ce document débute la chaîne du contrat entre les acteurs non étatiques, essentiellement ceux dont le but est non lucratif (ONG et Associations) et, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP). Son obtention permet à l'ONG d'être enregistrée au fichier des ONG et, de commencer ses activités dans le domaine de santé.

Pour avoir ce document, les activités de l'ONG doivent couvrir essentiellement le domaine sanitaire. Les statuts de l'ONG doivent apporter des garanties quant à :

- la cohérence des buts et des moyens de l'ONG
- l'existence des règles permettant un fonctionnement démocratique
- une gestion financière dés intéressée (notamment en encadrant le cumul de fonction de dirigeant bénévole et de salarié.

Elle a une validité de trois (03) ans

PIECES A FOURNIR POUR UNE ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

- Un récépissé de dépôt ou déclaration d'association délivré par le Ministère de l'Intérieur
- Une copie du statut et règlement intérieur
- Une copie des rapports d'activités de l'année passée
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité du Président
- Un plan de la situation géographique du siège
- Une copie du plan d'action de l'année en cours
- Une copie de l'extrait du journal officiel

II -AGREMENT

Ce document s'obtient après **trois (03) années d'existence** et est valable pour **cinq (05) ans**. Après cinq (05) ans d'existence, l'ONG doit procéder à son renouvellement. Ce renouvellement n'est pas systématique et l'ONG peut se voir refuser le document. L'autorité a six (06) mois pour notifier son refus ou son accord. Il permet en outre aux ONG de soumissionner pour obtenir la subvention du MSHP.

Pour obtenir l'agrément les ONG seront amenées à affûter leurs actions, afin de pouvoir les ranger dans un programme du MSHP. Ces actions regroupées dans les domaines suivants pourront permettre de faire le rattachement à un programme ministériel.

Les principaux critères permettant d'obtenir un agrément sont :

- la promotion des droits des personnes malades et des usagers du système de santé
- la prévention, l'aide et le soutien
- la formation (préciser le nombre de sessions et de participants par session)
- l'information
- la participation à l'élaboration des politiques de santé publique
- la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique.

PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION DE L'AGREMENT

1. Une copie des statuts et règlements intérieurs ;
2. Une copie du récépissé de déclaration ;
3. Une copie de l'extrait du Journal Officiel ;
4. Une copie du procès –verbal de l'Assemblée Générale Constitutive ;
5. Une liste de la liste des membres fondateurs ;
6. Une copie de la liste des membres du Bureau Exécutif (nom et prénoms, qualifications, téléphones adresses) ;
7. Une copie du plan d'action de l'année en cours ;
8. Une copie des rapports d'activités des deux dernières années d'exercice ;
9. Une copie des différents accords de partenariats signés ;
10. Une copie de la Carte Nationale d'Identité du Président/Directeur ;
11. Un plan de la situation géographique du siège.

III - CONVENTION

Document délivré en collaboration avec le « **Service Juridique** », lequel complète les conditions à satisfaire pour la demande de la subvention.

III - CONVENTION

Document délivré en collaboration avec le service juridique, lequel complète les conditions à satisfaire pour la demande de la subvention.

IV-SUBVENTION MINISTERIELLE

IV-1- Définition d'une subvention

Une subvention est une aide en nature ou en espèce accordée par un organisme public à une personne privée physique ou morale.

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique(MSHP) peut accorder au travers de son service chargé des ONG une subvention aux ONG de santé agrées. Cette aide est accordée pour des activités dont le ministère n'a ni l'initiative, ni la responsabilité.

C'est le lieu de rappeler que la subvention accordée n'est pas un droit reconnu à l'association. Elle est demandée au ministère qui ne l'accorde pas automatiquement. C'est un moyen fragile de financement, étant entendu que, des modes de financement plus sûrs sont à rechercher par l'association notamment: l'autofinancement. **La subvention ministérielle est conditionnelle et, n'est pas immédiate.**

IV-2- Objectif de la subvention

La subvention soutient des actions au profit de la santé des populations de Côte d'Ivoire contribuant à assurer une coopération plus efficace, à stimuler les synergies et à faciliter un dialogue structuré entre le MSHP et les Associations de santé.

IV-3- Qui peut soumissionner à une subvention du MSHP ?

Pour pouvoir prétendre à la subvention du MSHP, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes :

•Etre une **personne morale** et,

•Etre **acteur non étatique à but non lucratif** opérant de manière indépendante et vérifiable.

De ce fait il s'agit de toutes les ONG agrées ayant été reconnues par le service des ONG du MSHP.

IV-4- Critères d'éligibilité à la subvention du MSHP

- ***Adresser une demande de subvention dès l'ouverture de la session***
- ***Produire un « pressbook » composée des pièces suivantes :***
- **Une (01) copie de l'Attestation de reconnaissance** délivrée par le MSHP
- Une (01) copie **des statuts et règlement intérieur** ;
- Une copie(01) du **récépissé de déclaration d'Association** délivrée par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur ;
- Une copie(01) de **la liste des membres fondateurs de l'ONG** avec leurs adresses, professions et contacts téléphoniques ;
- Une copie(01) de **la liste des membres du bureau exécutif** avec leurs adresses, professions et contacts téléphoniques ;
- Une (01) copie de **l'extrait du journal officiel (J.O) ;**
- Une(01) copie de la **convention, protocole d'accord et/ou de l'agrément ou de l'attestation de reconnaissance** délivrée par le MSHP ;
- Un(01) exemplaire du **rapport d'activités de l'année (n-1)** pour les ONG bénéficiaires au cours de la dite année ;
- Une(01) copie des **rapports d'activités des trois (03) dernières années** d'exercice (pour les ONG n'ayant jamais bénéficié de la subvention) ;
- Une (01) copie du **plan d'action budgétisé** de l'année en cours ;

Un « **Comité de sélection** » composé de personnes interservices procède au choix des ONG, basé sur la capacité opérationnelle et financière; l'efficacité et la faisabilité du plan d'action.

V -ONG SUBVENTIONNEES DEPUIS L'ANNEE 2013

La Subvention Ministérielle soutien des actions visant à assurer une coopération plus efficace, à stimuler les synergies et à faciliter un dialogue structuré entre le MSHP et les associations de santé. Une note d'information ouvre la session de cette subvention. Elle est accordée aux ONG agrées, performantes suite aux travaux de sélection d'un comité.

De l'année 2013 à 2018, le nombre d'ONG bénéficiaires subit une croissance avec successivement **31, 37,40, 52, 46 et 48 ONG** sélectionnées. Cependant le montant de la subvention octroyée connait une réduction passant de 150.000.0000 FCFA à 82.000.000 FCFA soit une diminution de près de 50%.

La Cérémonie de proclamation **des résultats des quarante-huit (48) ONG nationales bénéficiaires de la subvention 2018** fût réalisée le **28 septembre 2018** à l'INHP.

VI - ONG INTERNATIONALES

Dans le répertoire des ONG de santé du MSHP figurent actuellement vingt-cinq **(25)** ONG internationales *(cf: page 48)* . Celles qui ne sont pas encore enregistrées auraient tout intérêt à le faire afin d'améliorer la visibilité de leurs actions auprès du Ministère de la Santé et des partenaires techniques et financiers. Il est par ailleurs avéré que la recherche de (co) financement et l'efficacité sont grandement facilitées par les collaborations et synergies entre ONG nationales et internationales.

INSTITUT NATIONAL
D'HYGIENE PUBLIQUE

INHP, PRINCIPAL PILIER DE LA PRÉVENTION ET DE LA VEILLE SANITAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

MISSIONS

- Application de la politique sanitaire nationale en matière d'hygiène générale ;
- Prophylaxie et contrôle des endémies transmissibles, bactériennes et parasitaires ;
- Direction technique nationale du Programme Elargi de Vaccination ;
- Activités d'enseignement et de recherche.

ACTIVITÉS



Hygiène et Assainissement

- Inspection sanitaire des lieux recevant du public (restaurants, hôtels, etc) ;
- Hygiène de l'habitat ;
- Hygiène des eaux et des aliments ;
- Lutte anti-vectorielle (désinsectisation, dératisation, désinfection).



Vaccination

- Vaccination des voyageurs (fièvre jaune) avec délivrance de carnet international de vaccination ;
- Vaccination contre les autres maladies transmissibles (méningite, fièvre typhoïde, tétanos, hépatite B, rage, infections à pneumocoques).



Suivi médial

- Diagnostic et prise en charge des personnes vivant avec le VIH et autres infections Sexuellement Transmissibles (IST) ;
- Examens biologiques.



Veille sanitaire

- Surveillance épidémiologique des maladies à potentiel épidémique ;
- Centre des opérations d'urgence de santé publique (coordination multisectorielle des urgences et autres évènements de santé publique).

ANTENNES INHP

1- Abengourou	35 91 31 59	11- Daloa	32 62 54 36	21- Odienné	33 70 82 59
2- Abobo	01 11 50 55	12- Dimbokro	30 62 54 36	22- Port-Bouët	21 58 72 73/78
3- Aboisso	21 30 54 38	13- Divo	32 76 30 56	23- San-Pédro	34 71 14 15
4- Adzopé	40 18 54 68	14- Ferkéssédougou	36 86 84 28	24- Séguéla	32 74 02 47
5- Agboville	23 54 66 56	15- Gagnoa	32 77 16 11	25- Soubré	34 72 29 48
6- Bondoukou	35 91 56 24	16- Guiglo	33 70 54 92	26- Tengréla	36 86 70 66
7- Bouaflé	48 96 13 58	17- Katiola	31 66 91 65	27- Touba	33 70 72 33
8- Bouaké	31 63 21 65	18- Korhogo	36 86 01 73	28- Yamoussoukro	30 64 00 69
9- Bouna	35 91 73 67	19- Man	33 79 18 98	29- Yopougon	23 46 19 80
10- Boundiali	36 86 59 30	20- Ouangolodougou	36 86 68 74		

Certification ISO 9001 version 2015
FS 607 182

INHP, la santé par la prévention

Siège de l'INHP : près du CHU de Treichville - BP V 14 ABIDJAN
Tél. : (225) 21 25 90 54 / 21 25 92 78 - Fax : 21 24 69 81 - Site Web : www.inhp.ci - E-mail : inhp@comète.ci

TROISIEME PARTIE :
BOITE A OUTILS



LES ELEMENTS DE LA BOITE A OUTILS

Dans le cadre du présent manuel, nous allons nous limiter à la fois aux documents stratégiques fondamentaux, à des outils de planification et de mise en œuvre des activités.

Cette boite à outils des ONG aborde les éléments suivants :

1- Les Termes de référence (TDR)
2- Le Manuel de procédure
3- Le Plan stratégique
4- Le Plan d'action budgétisé
5- Le Rapport de mission
6- Les Rapports d'activités
7- La Matrice de rédaction de rapport d'activités
8- Le Montage de Projet
9- La Structure de la proposition de rédaction de projet
10- La Communication associative

I- LES TERMES DE REFERENCE

Les termes de références (ou cahier des charges) pour la réalisation d'une activité ont plusieurs objectifs :

- Définir le cadre dans lequel doit être effectué l'activité
- Préciser la démarche méthodologique souhaitée pour mener à bien l'activité
- Evaluer les moyens nécessaires à la réalisation de cette activité (composition de l'équipe et ressources financières nécessaires).

Plusieurs points doivent y figurer:

- **La présentation du contexte**
- **Les objectifs de l'activité**
- **Les résultats attendus**
- **La méthodologie souhaitée**
- **Le calendrier/ Déroulement de la mission**
- **Le budget de l'activité (Budget prévisionnel)**

II – MANUEL DE PROCEDURE

C'est un guide opératoire qui indique le circuit de traitement des opérations tout en spécifiant:

- La tâche à faire (quoi ?) ;
- Le niveau de responsabilités (qui ?) ;
- Les différentes étapes de traitement (quand ?) ;
- Les lieux de réalisation (où ?) ;
- Le mode d'exécution (comment ?).

Le manuel de procédure est un outil du contrôle interne, la fonction principale du contrôle interne est de mettre en place des dispositions afin de maîtriser les différents risques de l'organisation d'où le manuel de procédure.

Un manuel de procédure de Gestion d'une organisation comporte les éléments suivants :

1- Structuration de l'unité de Gestion de votre organisation
2- Gestion administrative et communicationnelle de votre organisation
3- Gestion des Achats et des Contrats de votre organisation
4- Gestion des Ressources Humaines de votre organisation
5- Gestion des Voyages et des Formations au niveau de votre organisation
6- Gestion des Finances et de la Comptabilité de votre organisation
7- Suivi et Evaluation des activités de gestion de votre organisation

Un exemple de tableau relatif à une tâche au niveau dans un manuel de procédure

Identification de l'ONG	**Cycle : Formations**	**Référence :** **Fiche :** **Mise à jour :**	
Procédure :			
Intervenants :	Taches à exécuter :	Support :	délai
Le chef de projet	- Choix des formateurs - Choix du lieu de formation - Elaboration des termes de référence - Recherche de financement - Invitation des participants …	- Guide de formation - Kits de formation - Contrat des formateurs ….	- Période et durée …
Les Formateurs			
Les Participants			
…			

La fiche de tâches, c'est l'élément central du manuel. Elle contient la description narrative, relativement complète des circuits et des opérations à réaliser. Elle permet de trouver au premier coup d'œil les intervenants ainsi que les services ou directions concernés.

La fiche de tâches facilite la compréhension de l'enchaînement des travaux entre les différents intervenants tout en mettant en exergue ce qu'ils reçoivent et ce qu'ils transmettent. C'est un document qui est le plus demandé par les bailleurs et autres partenaires.

Le manuel de procédures est un outil indispensable pour toute organisation, car il permet d'asseoir une gestion saine et efficace s'il est appliqué et régulièrement mis à jour.

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE



III- PLAN STRATEGIQUE

III-1- Définition

« **La planification stratégique** » est le processus par lequel une organisation décide où elle veut aller et pourquoi, puis choisit parmi différentes lignes de conduite possibles celle qui maximisera ses chances d'y parvenir. Elle aide l'organisation à adopter une voie à suivre claire pour répondre aux perspectives et aux défis émergents, tout en préservant une cohérence et une viabilité à long terme. Elle couvre généralement le long terme (au moins trois ou quatre ans, jusqu'à dix ans).

Enfin, elle guide l'orientation générale d'une organisation en définissant sa vision et sa mission, ainsi que les buts ou les objectifs stratégiques nécessaires pour les réaliser.

La stratégie est l'organisation de l'action orientée vers un objectif. Une fois identifié cet objectif, il reste à déterminer le chemin à parcourir pour arriver à l'atteindre.

La stratégie est le « **Comment y parvenir».**

Suivant le niveau de l'intervention, on distingue différents types de stratégies :

- **Stratégie globale:** Choix des objectifs intermédiaires pour atteindre l'objectif général
- **Stratégie opérationnelle:** Choix des objectifs spécifiques pour atteindre l'objectif intermédiaire
- **Stratégie axée sur l'atteinte des résultats:** Choix des moyens et activités pour atteindre les résultats et réaliser l'objectif spécifique.

Les différents ensembles d'objectifs correspondent aux différentes stratégies possibles pour l'intervention future. Il faut donc choisir la stratégie la plus adaptée selon des critères visant à retenir celle qui est la plus pertinente et opportune. (exemple de critère : priorité des parties concernées, budget disponible, probabilité de réussite, période à couvrir, etc.)

Ces critères sont déterminés par les parties concernées, ONG d'appui, décideurs (gouvernement, bailleurs de fonds) et surtout selon les priorités des acteurs principaux et les bénéficiaire

III-2- Choix et Analyse

Cette étape vise à :

- Identifier les différentes stratégies possibles pour atteindre un objectif spécifique.
- Choisir la stratégie à adopter pour l'intervention.

Pour élaborer la stratégie, il faut une bonne compréhension du contexte et de la situation. Elle prendra donc en compte les différents éléments d'analyse du diagnostic, rôle et fonction des différents acteurs, prise en compte des ressources et contraintes….C'est ici qu'intervient l'analyse de situation: **«analyse SWOT»** par exemple.

L'objectif est d'identifier la stratégie la meilleure (Stratégie gagnante).Plusieurs critères sont à prendre en compte:

- **Rapport entre la stratégie et l'objectif**: Lorsque les axes stratégiques sont les chemins les plus directs pour atteindre l'objectif, l'efficacité est plus grande.
- L'adéquation **des moyens et des fins:** Il s'agit ici de la cohérence entre le choix des activités et moyens par rapport à la nature de l'objectif.
- **Rapport entre les coûts et les bénéfices:** Prise en compte de l'efficience. (Bonne efficience quand on obtient de bons résultats avec des moyens raisonnables.
- **Degré de participation:** Implication des bénéficiaires qu'offre la stratégie choisie.
- **Degré de collaboration:** Les synergies possibles à mettre en œuvre avec d'autres acteurs.

D'autres critères peuvent également être pris en compte tel que l'environnement, l'acceptation culturelle et politique ou la conformité aux principes et souhaits émis par les bailleurs de fonds.

Trois (03) éléments primordiaux sont à prendre en compte lors de la construction de la stratégie:

- la valorisation des ressources et potentialités
- la prise en compte et le contournement des obstacles
- la neutralisation des risques et des menaces (prévention et préparation)

III-3- Questions Clés:

- **La logique de l'ensemble de la stratégie:** Est-ce un ensemble cohérent?
- **Efficacité:** Est-ce que nos chemins (axes) sont les plus adaptés pour atteindre l'objectif poursuivi?
- **Faisabilité:** Est-ce que notre stratégie est réaliste, compte tenu du contexte et des ressources?
- **Efficience:** La stratégie retenue permet-elle d'atteindre l'objectif à un coût raisonnable?

Adhésion: Est-ce que les acteurs importants (surtout les bénéficiaires et les alliés) adhèrent à la stratégie? En sont-ils co-auteurs

IV -PLAN D'ACTION BUDGETISE

Le plan d'action permet d'affiner la planification des actions que l'on veut mettre en œuvre. Il vise à préciser pourquoi, comment, quand, et avec qui chacune des actions va être réalisée. Le plan d'action se compose en deux temps : L'élaboration de la pyramide des objectifs (détermination des objectifs), le coût correspondant et le chronogramme d'activités (mise en ordre des différentes activités prévues pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés, selon un calendrier précis).

A titre indicatif, le tableau suivant donne une idée de canevas possible pour un plan d'action

Objectif	Résultat	Activité	Indicateur	Responsable/ Parties prenantes	Budget

Il ne faut pas perdre de vue de formuler un document narratif du plan d'action qui explique en détail le contenu des activités à mener.

V – RAPPORT DE MISSION

Le rapport de mission est un document narratif restituant l'ensemble des données collectées avec les résultats de la première analyse et les premières pistes d'action identifiées. Il doit contenir l'ensemble des informations qui seront nécessaires à la planification du projet et à éventuellement permettre d'élaborer le budget prévisionnel du projet. Il peut être réalisé en différentes étapes suivant la rapidité de l'intervention, un pré-rapport ou rapport provisoire dans un premier temps, puis un rapport définitif. Il servira également de support et sources d'informations pour l'équipe qui sera chargée de mettre en œuvrer le projet une fois la planification effectuée.

Il est notamment important d'y insérer la liste des personnes rencontrées et éventuels partenaires qui pourront notamment faciliter le démarrage du projet

VI - RAPPORT D'ACTIVITES

L'exposé détaillé et circonstancié portant sur un fait (une activité) ou un ensemble de faits (plusieurs activités) en vue d'informer l'autorité compétente. Il fait le point d'une ou de plusieurs questions pour éclairer la personne qui prendra des décisions.

N°d'ordre	Type de l'activité	Date de déroulement : début/fin	Objectif	Résultat	Indicateur	Coût	Moyens

A titre indicatif, le tableau suivant peut résumer le rapport d'activité

Trois (03) types de rapports sont demandés au cours de chaque année: le rapport des activités ponctuel réalisés, le rapport semestriel (à mi-parcours) et, le rapport annuel. Ces rapports doivent être constitués d'un rapport moral et, d'un rapport financier.

VII- MATRICE DE REDACTION DU RAPPORT D'ACTIVITES

Un rapport d'activité est un rapport qui relate ce qui a été fait, un constat d'une situation pour une période bien donnée pour le comparer avec les objectifs fixés. Ce qui va engendrer des correctifs soit sur le plan organisationnel ou décisionnel. Il constitue un document de grande importance et, fait **le bilan des activités ponctuelles, des activités à mi-parcours et en fin d'année réalisées**.

Chaque rapport d'activités doit être déposé en **version physique** et, transmis en **version électronique** au « **Service des ONG** » au plus tard deux semaines après l'activité ponctuelle, le 31 juillet de chaque année pour le bilan à mi-parcours et, le 31 janvier de chaque année pour le bilan annuel.

Au-delà de cette date, si aucun rapport d'activités n'est fourni au « **Service des ONG** », **toute demande de subvention s'avère rejetée.**

Les rapports d'activités doivent comporter quatre (4) principales parties :

- **Une Introduction**
- **Un Bilan moral**
- **Un Bilan financier**
- **Des Annexes**

Ces rapports doivent être caractérisés par une page de garde qui est dotée de la dénomination de l'association, son logo, la spécificité du rapport, l'année…
Un sommaire doit être inséré et, le rapport paginé.

1/- Introduction

Cette introduction est caractérisée par la présentation de l'Association, ces objectifs généraux et spécifiques, l'identification des membres fondateurs et des membres du bureau exécutifs, le nombre des adhérents et la localisation géographique et les différents contacts (Mail, téléphone fixe et mobile…)

2/- Bilan moral

Le bilan moral des différents rapports d'activités devrait faire l'état de l'ensemble des actions engagées au cours d'une période donnée. Il devrait présenter de façon explicite les objectifs de chacune de leur action ; le déroulé et la programmation de celle-ci et un accent particulier sur les résultats obtenus.

3/- Bilan financier

Ce bilan va reprendre le déroulé du bilan moral avec les différentes actions réalisées couplés au coût de celles-ci ; il présente une synthèse des documents comptables. Il devrait être concrétisé par la confection de tableaux des dépenses effectuées et des recettes obtenues pour la réalisation des différentes activités programmées ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des dépenses et des recettes suite aux différentes activités réalisées.

Des modèles de ces différents tableaux sont présentés ci-dessous.

a. Tableau des dépenses

N° ordre	Designation de l'activité	Date	Détails spécifiques	Montant en FCFA
Activité N°1				
Activité N°2				
Activité N°3				
Activité N°x				
Total				

b. Tableau des recettes

Types de recettes	**Montant en FCFA**
Fonds propres	
Partenariats	
Subvention MSHP	
Autres	
Total	

c. Tableau récapitulatif

	ACTIVITES (EN F CFA)	**Montant Total (EN F CFA)**
Totales Dépenses		
Totales Recettes		
SOLDE		

4/- Annexes

Les annexes qui constitue un complément des bilans particulièrement des illustrations des activités menées (affiches, des photos, des articles de presse, etc.), les factures des dépenses…

Les responsables d'association sont informés que le « Service des ONG » sis à l'immeuble le général, Boulevard Général de Gaulle, 2ème étage se met à leurs dispositions pour une meilleure rédaction de leurs rapports.

VIII - LA COMMUNICATION ASSOCIATIVE

La « **communication associative** » est primordiale, car elle permet de faire passer les messages et de mieux remplir les objectifs d'une association.

« **Communiquer** » est avant tout, un acte social qui forme, maintient et transforme une relation. Elle traduit l'acte d'établir des relations avec quelqu'un.

La vocation de l'activité d'une association est de créer et de maintenir un lien social entre ses différents publics. L'enjeu de la communication associative, est donc de créer des liens : entre les membres ; avec des sympathisants qui soutiennent votre projet associatif ; avec des personnes qui ne vous connaissent pas encore mais qui pourraient vous apporter un soutien sous forme de temps (bénévole) ou d'argent (donateur) ; avec les pouvoirs publics (Etat, Communes, ...), dans le but d'une reconnaissance morale ou financière ; avec d'autres partenaires financiers (sponsoring, mécénat).

La communication associative repose sur l'interactivité, le dialogue, la convivialité…. Et, son rôle est de créer un lien plutôt que de vendre des biens…

La communication doit servir à envisager le futur d'une association, en lui donnant de la visibilité. Cette dernière est importante, parce qu'elle permet de renforcer la solidarité au sein de l'association, de trouver de nouveaux membres, de nouvelles sources de financement.

Pendant longtemps, la communication des associations s'est faite via les médias traditionnels, que sont la presse écrite, la radio, la télévision. Et chacun sait que ce n'est pas évident pour une association peu connue de se faire une place sur la scène médiatique.

L'émergence du numérique a considérablement bouleversé cette manière de communiquer et les nouveaux outils de communication (site internet, mailing, réseaux sociaux) facilitent de nos jours la visibilité des petites associations.

Quelques Notions de Communication

La communication des associations peut être **interne ou externe**. Si les publics visés sont les membres de l'association, il s'agira d'une communication interne et s'ils font partie de l'environnement de l'association (Etat, Institutions et autres partenaires, Grand public…), il s'agira d'une communication externe. Ces deux types de communication sont intrinsèquement liés. Une bonne communication interne est essentielle pour une association, car sur le long terme, on ne peut bien communiquer en externe que si l'on communique bien en interne. La communication interne précède toujours la communication externe. Les outils de communication sont les moyens utilisés pour communiquer. Ils peuvent être oraux, écrits, visuels, mais sont surtout multiples.

C'est pourquoi ils doivent être englobés dans une vision plus large que l'on appelle stratégie ou plan de communication.

1/ - Communication Interne

La communication interne regroupe l'ensemble des actions par l'intermédiaire desquelles chacun des membres sera informé du fonctionnement de l'association : les différents responsables, les décisions prises ou à prendre, les activités réalisées, l'état de leur développement …. La finalité de la communication interne est avant tout de développer le sens du collectif, qui est vital pour dynamiser le lien social qui s'établit entre les membres, les sympathisants, promouvoir la convivialité et développer la cohésion et la solidarité au sein de l' association.

Les objectifs principaux de la communication interne sont de rassembler les membres autour du projet et des valeurs de l'association, de les mobiliser, que ce soit autour de la cause défendue ou de l'organisation des actions entreprises, de les informer des activités, des prises de décision du Conseil d'Administration ….

2/ - Communication Externe

La communication externe regroupe toutes les actions de communication d'une association vis-à-vis de l'extérieur. Les raisons de vouloir communiquer sont nombreuses. La principale reste cependant de promouvoir l'association, que ce soit pour : présenter ses actions ; défendre une idée, une opinion, des valeurs, … ; trouver de nouveaux membres ; envisager un partenariat ; trouver des financements.

Dans la vie d'une association, il existe des moments forts qui peuvent justifier des actions de communication, c'est le cas lors de sa création, de ses assemblées générales et, tout au long de la vie de l'association : organisation d'un petit-déjeuner-débat, d'une action de solidarité, d'un tournoi sportif, d'une soirée, d'un concert, d'un atelier, d'un colloque, d'un séminaire, d'un symposium, …

IX- MONTAGE DE PROJET

IX-1 - Formulation et Présentation du projet :

Conseils pour écrire une bonne proposition de projet

La formulation d'un projet correspond à l'écriture du document narratif, dans lequel sont définis les objectifs du projet, les activités à réaliser, l'échéancier, les moyens à mettre en œuvre. Le document de projet est accompagné d'un budget prévisionnel.

Cette proposition doit être rédigée indépendamment des critères et valeurs des éventuels financeurs, il s'agit du document de référence du projet interne à l'organisation et à partir duquel seront t déclinées les versions à adapter suivant les spécificités de chaque bailleur (sans toutefois dénaturer le projet).

IX-2- Préliminaires

Deux (02) recommandations :

- utiliser un langage simple : Limiter l'utilisation de termes trop spécifiques (jargon interne, sigle, etc.)

- ne pas négliger la présentation : Le document de projet doit être clair et agréable à lire (titres explicites, texte aéré, paragraphes apparents, etc.), éviter toute faute de frappe et d'orthographe (relire et faire relire la proposition). Le texte doit être facile à comprendre.

Pour les versions à destination d'un financeur, veiller à faire ressortir au maximum les critères et valeurs auxquels il est particulièrement sensible. Suivre les directives et schémas des partenaires financiers

IX-3- La Planification

Avant d'entreprendre toute action d'envergure tout projet nécessitant des ressources, il est essentiel de

Mener une analyse de situation. Pour ce faire, il existe de très nombreux outils. En voici un qui a largement fait ses preuves et vous permettra de mener une analyse participative méthodique dans de multiples circonstances:

Analyse SWOT (Strength –Weakness – Opportunity –Threat analysis)

Cette méthode d'analyse, moins connue sous son nom français (analyse de Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces / FFOM), repose sur une analyse – à mener en groupe, des forces de des faiblesses (facteurs internes) ainsi que des opportunités et menaces (facteurs externes) concernant votre projet, votre association ou un domaine d'activité ciblé. Ce type d'analyse est souvent utilisé avec un objectif de planification ou d'évaluation.

L'analyse se fait à l'aide d'une matrice SWOT dont voici un exemple fictif (projet de renforcement des services de santé maternelle à réaliser par votre ONG):

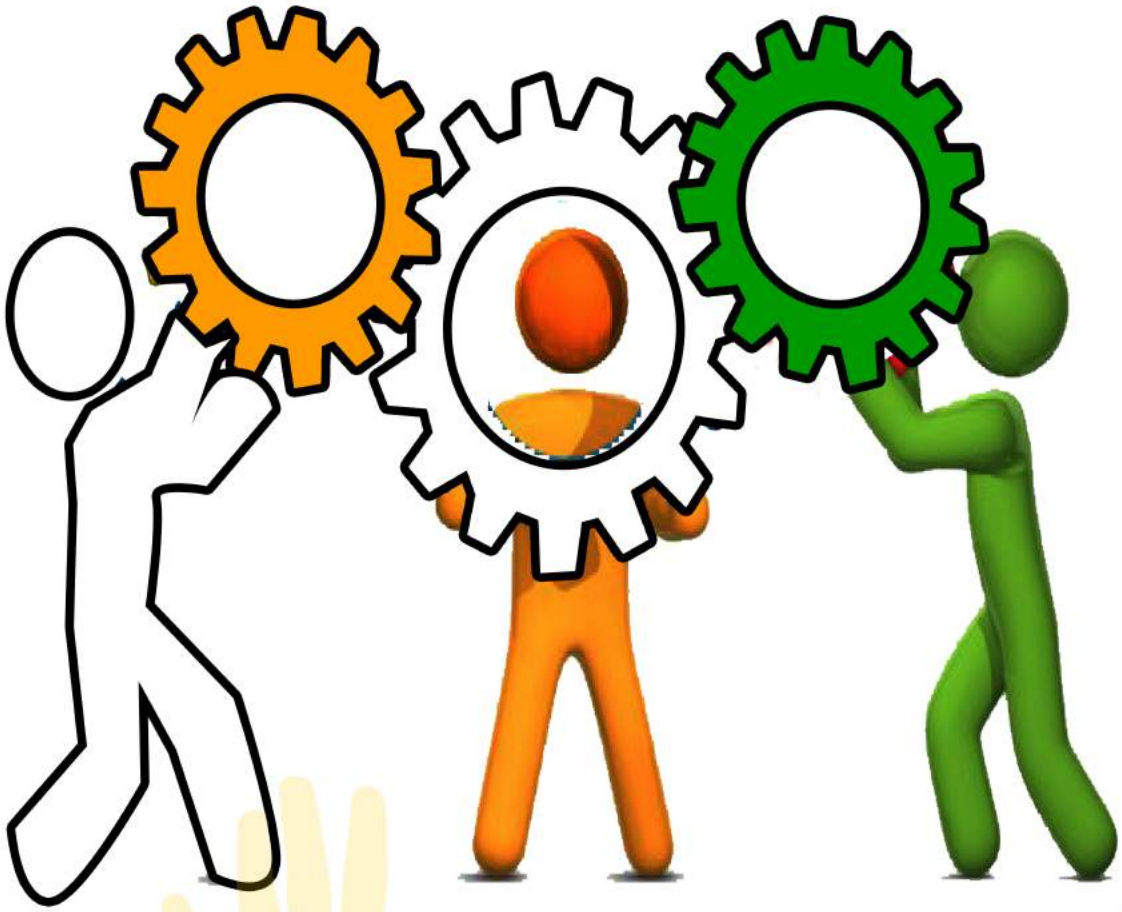
Forces	Opportunités
• Compétences professionnelles au sein de notre ONG (sage femme, assistante sociale) • Existence d'une équipe d'animateurs mixte • Existence d'un réseau de groupements féminins collaborant avec notre ONG et mobilisable pour des activités préventives/promotionnelles • …	• Existence d'un réseau de relais communautaires polyvalents bien formés • PTF présents dans la région et prêts à agir en synergie • Le district est disposé à collaborer avec nous • Hôpital de référence avec bloc opératoire fonctionnel • …
Faiblesses	**Menaces**
• Inexpérience de notre ONG face aux procédures complexes du bailleur • Plusieurs de nos motos très vieilles, souvent en panne • …	• Réseau routier très dégradé et zone d'intervention peu accessible en saison des pluies • Grèves du personnel de santé • Mutation des sages femmes récemment formées par l'Unicef • …

X - STRUCTURE DE LA PROPOSITION DE REDACTION D'UN PROJET

1. *Résumé*
2. *Introduction*
3. *Enoncé du problème*
4. *Solution proposée*
5. *Partenaires*
6. *Evaluation*
7. *Viabilité*
8. *Budget*
9. *Plan de financements*
10. *Annexe*

NB : Il indispensable de penser à dresser un cadre logique lors de la rédaction de votre projet.
Cet outil présente les éléments essentiels pour comprendre et gérer un projet de manière simple, systématique et compréhensible. Il a été développé en 1969 par USAID comme un outil de gestion pour améliorer la planification et l'évaluation des projets et est actuellement utilisé par beaucoup d'organismes de développement.

QUATRIEME PARTIE :
LA BONNE GOUVERNANCE



PRINCIPES ESSENTIELS DE LA BONNE GOUVERNANCE

I - DEFINITION

La **«gouvernance»** est définie comme la manière dont l'autorité est exercée dans un état, dans une organisation, dans une communauté, dans une entreprise. Elle suppose l'existence et le fonctionnement efficace d'institutions politiques, économiques, sociales et communautaires qui régulent les rapports entre les individus et entre l'état et les citoyens. C'est au travers de ces institutions que les citoyens règlent leurs différends. La gouvernance est donc un axe déterminant du développement économique et social d'un pays.

II - PRINCIPES DE LA BONNE GOUVERNANCE

La **«bonne gouvernance»** est caractérisée par **six (06) principes essentiels** à savoir: la transparence, l'efficacité, la responsabilité et l'obligation de rendre compte, l'éthique, l'équité et la participation.

1/-La Transparence: processus qui se déroule selon des règles connues de toutes les parties prenantes et selon les modalités pratiques qui en assure la visibilité ou du moins la traçabilité ;

2/-L'Efficacité/Efficience :la capacité à réaliser les objectifs fondamentaux par une allocation optimale de ressources ;

3/-La Responsabilité et l'obligation de rendre compte: toute personne investie d'une charge publique est responsable devant ses mandats. A ce titre, elle est tenue de rendre compte de son action et de ses décisions conformément aux procédures, règles et résultats convenus ;

4/ - L'Etique : morale de l'action de décision

5/- L'Equité : justice naturelle ou morale considérée indépendamment du droit en vigueur. Elle se traduit par une répartition des ressources sous une forme moralement acceptable par tous les acteurs.

6/ -La Participation : mécanisme par lequel, tous les citoyens sont associés à la prise de décision.

«QUELQUES PRATIQUES ET MANIFESTATIONS DE « MAL GOUVERNANCE »

-Non-respect des lois et règlements en vigueur;
-Absence de contrôle et de sanction ;
-Persistance de la corruption et de la fraude ;
-Tricherie / - Clientélisme / - Népotisme
-Détournement et gaspillage des ressources publiques
-Incivisme, indiscipline et désordre public
-Impunité
-Violation des droits humains et instabilité sociopolitique

III - CAS PRATIQUE ET RECOMMANDATIONS : CONFLIT D'INTERET!

L'ONG ***«Santé3000»*** qui a obtenu un financement international est sur le point de procéder au recrutement d'une équipe de projet et acquérir deux(02) motos destinées aux tournées des animateurs dans les différents villages de la zone d'intervention. Mais voilà que deux membres de l'ONG se positionnent personnellement :

- un membre du bureau exécutif possède une moto usagée et souhaite la vendre
- le président veut placer sur le projet son fils qui est sans emploi depuis 5 ans

QUE FAIRE ?

Il est probable que le bailleur va exiger le respect de certaines procédures lorsqu'il s'agira d'engager / de Justifier les fonds confiés. Dans ce cas, vous devez connaître et appliquer ces procédures.
De toute manière, indépendamment de ces règles qui vous seront imposées dans le cadre d'un financement externe, vous avez intérêt à anticiper et/ou à donner vos propres règles de bonne gestion afin de vous rendre plus crédible. Si vous comptez sur des financements externes, vous devez apprendre à travailler dans les règles de l'art et professionnaliser votre équipe. Dans ce sens, vous devez procéder de manière méthodique, rationnelle et transparente tant pour le recrutement que pour l'acquisition des motos, utiliser des outils de bonne gestion :

- établir un descriptif précis de la moto à acheter et de l'usage qui en sera fait (type de moto, par exemple : tout terrain, cylindrée, disponibilité d'un service après-vente, garantie etc.) ;
- établir une description du poste à pourvoir : formation/type de diplôme pris en compte et expérience exigée, aptitudes requises, etc.

Ceci va permettre d'**objectiver** les choses, être plus efficace dans la mise en œuvre, écarter d'office des « solutions » inappropriées génératrices de problèmes et favoriser un fonctionnement démocratique en interne.

Appliquer quelques règles élémentaires de bonne gestion et gouvernance :
Il est important de travailler sur la base d'un dossier accessible aux membres de l'ONG. Pourquoi garder le secret ? Lorsqu'on travaille en équipe, on est souvent plus efficace et il s'exerce un auto contrôle. La validation du dossier et les décisions seront prises collégialement, ce qui limite les risques de décision arbitraire et le népotisme. C'est l'ONG - et pas une personne, qui recrute le personnel et achète les équipements !

Pour chaque recrutement, il est essentiel de procéder à un appel à candidatures. Les dossiers sont examinés par un comité qui analyse objectivement les CV, procède aux interviews et émet des recommandations contenues dans un procès-verbal. Les dossiers sont conservés.

Pour les achats importants, on procède par appel d'offres avec un principe de publicité et de mise en concurrence. L'analyse des offres et l'attribution des marchés se font, ici aussi, sur la base d'un travail en comité.

Tout cela doit se faire dans la **transparence** : si un membre est concerné personnellement dans un dossier ou un processus, il doit impérativement informer l'ONG spontanément et préalablement à toute décision. Ceci le protège et permet de n'exclure personne de manière arbitraire; en effet, si un parent est réellement et objectivement le meilleur candidat, pourquoi, après tout, faudrait-il en priver l'ONG/le projet !

Dans ces conditions, les acquisitions et recrutements se feront dans l'intérêt de l'ONG ce qui facilitera la mise en œuvre du projet et renforcera sa **crédibilité**. Dans le cas contraire, tôt ou tard, les mauvaises pratiques seront mises en lumière, discréditeront, non seulement leurs auteurs, mais aussi l'ONG elle-même. Cette dernière aura bien du mal à obtenir de **nouveaux financements**, sans compter le risque de devoir rembourser des dépenses non-éligibles/rejetées selon les critères du bailleur actuel.

Si vous ne disposez pas des outils nécessaires, n'hésitez pas à vous adresser à une ONG plus expérimentée, à un partenaire technique ou au réseau ou à la faîtière dont vous faites partie. Ils pourront vous conseiller et vous aider. En faisant cette démarche, vous montrez que vous progressez, et, loin de donner une image de faiblesse, vous donnerez, en réalité, un message de sérieux et de crédibilité.

LES DIX LOIS IMMUABLES DE LA MOBILISATION DE RESSOURCES

(D'après CARL RICHARDSON)

LOI # 1 : Il n'y a pas un groupe d'individus qui attend de vous financer
C'est la « **loi du non existant** » ***qui stipule qu'il faut compter*** sur « **nous** » c'est-à-dire vous et moi et, ceux qui veulent se joindre à nous.

LOI # 2 : La mobilisation de ressources est une conversation entre le financé et le financeur
C'est une forme de marketing où, la conversation est exprimée en ***action*** plutôt qu'en ***parole.***

LOI # 3: La mobilisation efficace est un résultat de votre histoire que vous racontez
Les donateurs investissent dans des organisations capables de présenter une situation à supporter, bien conçu avec : des buts clairs et des résultats mesurables.

LOI # 4: Les hommes donnent à des hommes
Les hommes sont des animaux sociaux qui sont prêts à dépenser du temps et de l'énergie pour créer et maintenir des réseaux. Le rôle d'un mobilisateur est donc de **créer des relations**.

LOI # 5: Quelqu'un doit demander l'argent
Il faut parvenir à dire « **nous recherchons X francs pour Y objectifs** ». C'est au mobilisateur de ressource de rechercher le donateur et, la clef pour le réussir est de demander d'une manière qui respecte à la fois le donateur et le don.

LOI # 6: Une organisation ne peut dire assez merci à un donateur
Les **expressions de gratitude sont des expressions de respect**. Toute sollicitation d'un donneur récurrent doit inclure une référence aux dons précédents.

LOI # 7: Rechercher les investissements et non les dons
Faire un don à une organisation à but non lucratif est presque toujours vu par le donateur comme un investissement. Il faut alors lui dire : « investissez **X francs dans notre ONG et nous accomplirons ensemble Y résultat** » pour le partage de la responsabilité du résultat escompté.

Loi # 8: Les donateurs sont développés, entretenus, non pas nés
En établissant une forte connexion avec des donateurs, nous développons leur intérêt pour les succès de notre ONG et augmentons-leur désir de donner. Plus nous rapprochons nos intérêts des leurs, plus ils feront des dons de plus en plus grands jusqu'à ce qu'ils fassent le don ultime.

LOI # 9: La mobilisation de ressources basée sur le désespoir est vain.
Une contribution financière est rarement faite aux organisations désespérées, car elles sont vues comme instables, incapables de faire le travail et constituant juste un mauvais investissement. Les organisations à succès sont celles capables de raconter leur histoire faites de réalisations ; d'une gestion financière saine et, d'un leadership visionnaire.

LOI # 10: Dans la meilleure des circonstances, les gens vont faire ce qui leur plait
Les hommes sont les être les plus imprévisibles si bien que les lois immuables deviennent muables. Le secours du chargé de mobilisation de ressources dans ces circonstances est **la persévérance**. Dans la mobilisation de ressource un rejet n'est jamais personnel. Un « **non** » signifie « **besoin de plus d'information** ». Lorsqu'on vous dit non, n'ayez pas peur de demander « **pourquoi** » afin de garantir le succès à la prochaine rencontre.

Traduit par YAO Aubin ; Directeur de MAP International C.I.

ANNEXES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1) Manuel du cycle de projet, Approche intégrée et cadre logique, C.E.E, Février 1993
2) Manuel de Gestion de projets, Fondation Terre des Hommes Lausanne, Genève, Décembre 2002
3) Le Management de projet, Jean-Jacques Néré, que sais-je ? IIème Edition ; 2006
4) Humanitaire, S'adapter ou renoncer, Pierre Micheletti, Hachette-Livre(Marabout), 2008
5) Politique Nationale de Santé, décembre 2011
6) Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2012-2015), avril 2012
7) Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020
8) Côte d'Ivoire, Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples, rapport de synthèse 2011-2012
9) Rapport annuel sur la situation sanitaire 2013
10) Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, Manuel des directives du Paquet Minimum d'Activités de l'Hôpital de référence des districts de santé, Abidjan, 2006.
11) Manuel d'orientation, Planification de projet/programme,
12) Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2010
13) Le Petit Robert

REFERENCES NUMERIQUES UTILES

Planification et analyse :

1) *http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/examples/too_swo_res_fr.pdf*
2) *http://volunteer.ca/content/methode-de-planification*
3) *http://www2.gtz.de/dokumente/bib/99-1282.pdf*
4) *http://www.baobab-ct.org/learning/manuals/plan_fr_manual.pdf*
5) *www.ifrc.org/...publications/monitoring/PPP-Guidance...*

Approche participative :

1) *http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy*
2) *Documents/ Manuel %20de%20Participation.pdf*

Suivi et évaluation :

1) *http://www.cpc.unc.edu/measure/training/mentor/me_fundamentals*
2) *http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/examples/too_swo_res_fr.pdf*
3) *www.ifrc.org/...onitoring-and-Evaluation-guide-FR.pdf*

ACRONYME

FFOM : *Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces*
SWOT : *Strength –Weakness – Opportunity –Threat analysis*
MSHP : *Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique*
CSC : *Convention de la Société Civile*
FENOSCI : *Fédération Nationale des Organisations de Santé de Côte d'Ivoire*
COSCI : *Collectif des ONG de lutte contre le Sida*
COGES : *Comité de Gestion Scolaire*
ZAMP: *Zones d'Actions Médicales Prioritaires*
CSU : *Centres de Santé Urbains*
RASS : *Rapport Annuel de la Situation Sanitaire*
UE : *Union Européenne*
CV: *Curriculum Vitae*
FSU-COM : *Formations Sanitaires Urbaines à base Communautaire*
PARSSI : *Projet d'Appui à la Redynamisation de Secteur de Santé Ivoirien*

GLOSSAIRE

AUTOFINANCEMENT:

L'auto financement désigne le financement des projets de l'ONG sur ses capitaux propres, sans appel à des ressources extérieures, ses plus-values, son épargne, ses capitaux. Ce mode de financement est considéré par les partenaires de la société comme peu risqué et sain,

ASSOCIATION:

L'associationestlaconventionparlaquelledeuxouplusieurspersonnespermettentencommund'unefaçonpermanente**leur connaissance ou leur activité dans un but autre que lucratif.**

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE :

Les ONG (Organisation Non Gouvernementale) sont des organisations privées. Elles s'insèrent dans un statut juridique national et sont de type non lucratif. Leurs ressources émanent de dons privés et de subventions publics et intergouvernementaux. Ce terme ne recouvre donc pas d'une catégorie juridique précise, ni endroit international, ni endroit interne. Il s'agit plutôt d'une commodité de langage destinée à désigner **les personnes morales de droit privé dont l'activité n'est pas strictement nationale.**

ONG DÉCLARÉES :

Ce sont les ONG qui ont l'objet de la part de ceux qui sont chargés de l'administration ou de la direction, d'une déclaration préalable à la préfecture ou à la circonscription administrative où l'ONG a son siège social. En Côte d'Ivoire, le législateur pose cette condition au chapitre II, art7 de la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations.

ONG DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE :

La reconnaissance d'utilité publique, abrégé par le sigle RUP, est une procédure par laquelle l'Etat reconnaît qu'une association ou une fondation présente une utilité publique, ce qui permet de bénéficier d'avantages spécifiques, mais lui confère aussi une légitimité particulière. La reconnaissance se fait à la suite de la demande de l'association ou de la fondation.

PROJET :

Cequel'onseproposedefaireàunmomentdonné.Toutceparquoil'hommetendàmodifierlemondeoului-mêmedans un sens donné. Le projet est l'ensemble des actions qui vont permettre, dans un temps donné, avec des moyens donnés, de passer d'une situation problématique «A» à une situation améliorée « B ».

PARTENARIAT :

La notion de partenariat est définie par :
1-une relation équitable entre deux acteurs et plus,
2-les objectifs et modalités de la coopération sont le fruit d'une négociation ;
3-la relation est basée sur le respect, l'engagement mutuel et la confiance;
4-il existe un niveau minimum d'autonomie des partenaires ;
5-une répartition claire des rôles et responsabilités de chacun ;
6-une complémentarité et un échange réciproque entre les acteurs ;
7-les relations se construisent de manière progressive ;
8-malgré les spécificités de chacun, il existe une vision commune du projet ;
9-la relation est transparente ;
10-la communication est fluide et constant avec un langage commun.

PLANIFICATION

La planification consiste à déterminer des objectifs précis et à mettre en œuvre les moyens propres à les atteindre dans les délais prévus »

ZAMP:

Ce sont de zones ciblées correspondantes à un taux de prévalence élevé d'une maladie donnée dans une région donnée. L'indication de ces zones permet aux ONG d'axer leurs actions médicales prioritairement sur ces zones à menaces localisées en vue de participer à la prise en charge des malades affectés par cette maladie donnée et/ ou de préserver le reste de la population de la zone affectée.

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE

FICHE SYNTHESE D'UN PROJET

Intitulé du projet :

Porteur du projet :

Organisation :

Statut (nature):

Adresse :.....

Tel : .....

Site internet :.....

Chef du projet :.....

Adresse et tél (si différent de l'organisation :.....

Localisation du projet :

Pays/ Région :

Localisation précise :

Objectifs et résumé du projet :

Informations complémentaires :

Durée : .....

Date de démarrage : ..... **Montant de la requête :**.....

Date d'achèvement : ..... **Budget global :** .....

En cas de difficultés, vous pouvez prendre contact avec le « **Service des ONG** » du **Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique** (**MSHP**) qui pourra vous aider dans le montage de votre projet avec des partenaires.
« Service des ONG », Rue de Commerce Plateau, Immeuble le Général, 2ème étage
Tel : 20 33 80 77 / 42 35 21 26. Email : serviceong_sante@yahoo.fr

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE

LISTE DES (184) ONG NATIONALES DE SANTE AGREES PAR REGIONS AU 4ème TRIMESTRE 2018

DISTRICT D'ABIDJAN	**A** - A2A- ABC – ABONOUAN - ACONDA-VS - ACTION SANTE- ACTION CONTRE LA PAUVRETE - ACTION HUMANITAIRE - ACTION SANITAIRE RURALE- ADAM - AFRICA ACCES SANTE – AGENCE CHRETIENNE DE PROMOTION - AHIFVOMS – AHIKOU - AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PRODUCTEURS (ADP) –ASAPSU -AIDONS LES DEPLACES - AL MUWASSAT– AMEPOUH - AMOUR UNIVERSEL - APPUI PLUS - AREEA LA PAGE BLANCHE – ASM - ASSISTANCE DE FEMME ET ENFANT EN CI ET EN MILIEU RURAL (AFECI-MR) – ASSISTANCE INTERNATIONALE A L'ENFANCE CŒUR ET ACTION (AIECA) -ASSISTANCE LUMIERE PLUS - ASSOCIATION OBESITE DIABETE COTE D'IVOIRE (A.O.D.CI) - ASSOCIATION AU SERVICE DE LA VIE (ASV) - ASSOCIATION DES ETUDIANTS POUR LA LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA (AELC-VIH) - ASSOCIATION DES FEMMES POUR LA SANTE FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE (AFESFAC) – ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR OGHLWAPO DE CI (AVOCI) - ASSOCIATION IVOIRIENNE DES MASSEURS –KINESTHERAPEUTES (AIMK) – ASSOCIATION IVOIRIENNE POUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE DES PATIENTS – ASSOCIATION NATIONALE POUR LA DEFENSE DES INTERETS DES VOYAGEURS ET DES PIETONS (AIASEP) – ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LE DEVELOPPEMENT (ASD) - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-SANITAIRE RURAL - ASSOCIATION NATIONALE POUR LE BIEN-ETRE
	B - BELGO IVOIRE SANTE - BENEVOLES SANS FRONTIERES – BERCEAU DE L'AVENIR - BICE - BIEN-ETRE SOCIAL
	C - CAUSE HUMANITAIRE CI – CAVOEQUIVA - CCS SAINTE THERESE - CM MERE MARIA ELISA ANDREOLI – CHRETIENNE ABOKA - CHRIST EN MOUVEMENT- CI-FLORA - CIEL BLEU - COEUR D'AMOUR POUR UN ENFANT - COEUR D'IVOIRE AGIR - COEUR EBURNIE - COEUR SENSIBLE - COMITE CLUB UNESCO UNIVERSITAIRE POUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE (CLUCOD) - COMMON CAUSE AFRICA (CCAF) - COTE D'IVOIRE CHARITE - COTE D'IVOIRE PROSPERITE (CIP)- CRESAR CI
DISTRICT D'ABIDJAN	**D** DAM-CI – DEAMCOVIE - DEVELOPPEMENT ET ACTION CARITATIVE (DAC) - DISPENSAIRE DIOCESAIN SOEUR CATHERINE
	E - ELAN D'AMOUR - ENFANT SANS SIDA - ENFANTS ORPHELINS EN DETRESSE ET PERSONNES AGEES - ENSEIGNANTS STOP SIDA - ENTR'AIDE - ENVIRONNEMENT CHALLENGES - ENVIRONNEMENT SAIN-SANTE POUR TOUS - ESPERANCE - ESPOIR ET VIE - ESPOIR VILLAGE - ETOMIGNAN - ESPACE HUMANITAIRE COTE D'IVOIRE (E H C I)
	F - FA N'GOUAN – FEMAD - FEMME ACTIVE-CI - FEMME EGALE VIE (FEV) - FESALIS - FINE SOURCE - FOI ET VIE - FONDATION DES MALADIES DU COEUR CI – - FONDATION MANLAN KASSI LEOPOLD - FONDATION MONIBAH– FRATERNITES DES PRISONNIERS DE COTE D'IVOIRE (FPCI)
	G - GABRIELLE CI - GENERATION FEMMES DU 3IEME MILLENAIRE (GFM3) - GROUPE BETHESDA - GROUPE D'AUTO ASSISTANCE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH/SIDA ET DE PROMOTION SOCIALE (GAP+PS) - GROUPEMENT ESPOIR - GNIHONDE -
	H -HOPE WORLDWIDE COTE D'IVOIRE - HOPE AND LIFE
	I I B F A N-CI – INSTITUTION D'AIDE AUX ENFANTS ORPHELINS ET DEMUNIS DE CI - INTERNATIONAL YOUTH FELLOWSHIP (IYF) -INTERNATIONALE EBENEZER THOMPSON (OIET)- INTERNATIONALE HEMOPHILIE ET AUTRES MALADIES DU SANG (IHMS) - INTERNATIONALE LIMANYA - IVOIRE MEDICALE ASSISTANCE - IVOIRE SANTE ENVIRONNEMENT
	J JENESSE SANS TABAC - JESUS COMPASSION
DISTRICT D'ABIDJAN	**L** - LA BIENVEILLANCE HESED – LA FAMILLE POUR LES ENFANTS EN DIFFICULTES (LAFED) – LA MAIN SUR LE CŒUR - LA REJOUISSANCE - LABOFLORE - LANAYA UNIVERSEL - LA VIGNE - LE BON SAMARITAIN – LE FLAMBEAU - LE JOURDAIN - LE REFUGE - LE SAMARITAIN - LIGHT FIRST- LIGUE IVOIRIENNE CONTRE L'HYPERTENSION ARTERIELLE (LICH) – LUMIERE ACTION -
	M -M'BADE VICTOIRE - MAIN DE DIEU - MAISON DU TRESOR – MANASSE – MEDECINS AMIS DES MALADES - MEDECINS HUMANISTES - MERCY WORLDWIDE -MIDI-INTER - MISSION DES JEUNES POUR L'EDUCATION, LA SANTE, LA SOLIDARITE ET L'INCLUSION - MOISSON ABONDANTE
	N -NOURRIR LE MONDE

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE

DISTRICT D'ABIDJAN	**O** - OAS, COM-CI – OIDC - – ORGANISATION POUR L'ASSISTANCE SANITAIRE EB ZONE RURALE (ORASUR) - ORGANISATION NATIONALE POUR L'EENFANT, LA FEMME, LA FAMILLE (ONEF) - OVER LOVE CI -
	P PAIX, DEVELOPPEMENT ET CULTURE (P D C) - PAS - PATRIMOINE -
	R – RUBAN ROUGE CI
	ST -S A A – SERVICE D'ASSISTANCE MDICALE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE (SAMSU) - SANTE SOCIALE - SANTE NATURELLE ET VIE (SNV) - SANTE PERIPHERIQUE — SARUH - - SAUVONS 2 VIES – SECOURS MEDICALES ISLAMIQUE (SEMI) — SINMIN - SOLIDARITE PLUS - SOS HEPATITES CI - SOS SANTE POUR TOUS - TUB-CI
	UVWY - UNION POUR LA GESTION DE LA FORMATION SANITAIRE URBAINE A BASE COMMUNAUTAIRE (UGEFOS) - UNION NATIONALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE COTE D'IVOIRE (UNADSCI) - VASE D'HONNEUR - WANE-ZHI - YE YO KUN - YEHOULE-YEON - UNION FRATERNELLE DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ASSISTANCE DES PERSONNES VULNERABLES DEMUNIS ET ORPHELINS DU SIDA (UFFASEDOS) – VISION DU CHRIST
DISTRICT YAMOUSSOKRO	-AVIELIE - LUMIERE ET VIE
DIMBOKRO	-CSUC DES SŒURS DE LA CHARITE DE SAINTE ANNE DE BOCANDA - CSUC DES SŒURS DE LA CHARITE DE SAINTE ANNE DE DIMBOKRO
ABENGOUROU	-LE BON SAMARITAIN - LUME
ODIENNE	-BIEN-ETRE SOCIAL
GAGNOA	-PROSACOR
AGBOVILLE	-SANTE POUR TOUS
ADZOPE	-BAYA INTERNATIONAL - OKPON SANTE
MAN	– ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DES FEMMES (ODAFEM)
KORHOGO	AIME TON PROCHAIN (ATP) - CENTRE DE SANTE KONI-KORHOGO - CSUC DES SŒURS DE LA CHARITE DE SAINTE ANNE DE KOMBORODOUGOU
SOUBRE	IVOIRE SERVICE CI
SAN-PEDRO	AGEMAB - APROSAM - IST - - MOCAM-CI - MEDECINE TRADITIONNELLE RECHERCHES ACTIONS SANITAIRES (MTRAS) - REEL SANTE -
KATIOLA	NOTRE ECOLE -
BOUAKE	ASSOCIATION IVOIRIENNE POUR LE PROGRES (AIP) - CHEED BOUAKE - LA DELEGATION FONDATION AKWABA
BONDOUKOU	NOTRE GRENIER - KOUN SANS SIDA
ZUENOULA	CENTRE RURAL D'ANIMATION SANITAIRE (CRAS)
GRAND BASSAM	- FONDATION ADJAHI – COEFEBA
BINGERVILLE	SELF GIVEN - WANE-ZHI - COEUR D'IVOIRE AGIR
AYAME	BOKABE
DABOU	FOI ET VIE

LISTE DES ONG NATIONALES DE SANTE DITE D'UTILITE PUBLIQUE

DISTRICT D'ABIDJAN	ASSOCIATION IVOIRIENNE POUR LE BIEN-ETRE FAMILIALE (AIBEF) - CROIX-BLEUE - CROIX –ROUGE - LES AMIS DE THERESE HAURY
DISTRICT YAMOUSSOKRO	HOPITAL PSYCHIATRIQUE SAINT VINCENT DE PAUL
BONOUA	ASSOCIATION CATHOLIQUE DIVINE PROVIDENCE DON ORIONE
DABOU	HOPITAL METHODISTE DE DABOU (HMD)

LISTE DES RESEAUX, FAITIERES ET PLATE FORME…

CONSEIL DES ORGANISATIONS DE LUTTE CONTRE LE SIDA EN CI (COS-CI)
RESEAUX IVOIRIEN DES ORGANISATIONS DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH (RIP+)
RESEAU DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS, DES ARTS ET DES SPORTS ENGAGES DANS LA LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES AUTRES PANDEMIES EN CI (REPMASCI)
RESEAU IVOIRIEN DES JEUNES POUR LA LUTTE CONTRE LE SIDA EN CI (RIJES)
RESEAU DES ENSEIGNANTS POUR LA LUTTE CONTRE LE SIDA (RELUCIS)
RESEAU DES ENSEIGNA NTS DES PRIMAIRES CONTRE LE SIDA (REPSIDA)
ALLIANCE DES RELIGIEUX CONTRE LE VIH/SIDA ET LES AUTRES PANDEMIES (ARSIP)
PLATEFORME DES RESEAUX ET FAITIERES DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA ET LES AUTRES PANDEMIES
FEDERATION NATIONALE DES ORGANISATIONS DE SANTE DE CI (FENOS-CI)

LISTE DES (104) ONG NATIONALES DE SANTE RECONNUES PAR REGIONS AU 4ème TRIMESTRE 2018

DISTRICT D'ABIDJAN	**A** 1 FAMILLE - 1040 INITIATIVE CI - ACTION CANCER EN AFRIQUE - ACTION COEUR ET POUMON- – ADDY- AFRICA GLOBAL INTERNATIONAL - AFRIQUE SUCCES - ASSOCIATION GRAINE D'IVOIRE SANTE (AGIS) – AHDA - AHEKABA - - AIDONS-LES - ALLIANCE CI – ALLIANCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL ET L'ACTION SOCIALE (ADIAS) – ALLIE - AMIS DES HOPITAUX - AMLUB-CI – APOTHEOSE – ASPCI - ASSOCIATION DES SAGE-FEMMES IVOIRIENNES (ASFI) - ASSOCIATION IVOIRIENNE DES MEDECINS CHRETIENS(AIMEC) - ASSOCIATION NATIONALE DES ALBINOS DE CI (ANACI) - *AXXEND FONDATION* - ACTION MEDICALES POUR LA PROTECTION DES ENFANTS ET DES FEMMES (AMPEF) –
	B BEHOUKAHE - BIEN VOIR – BOKASSOU
	C - CAD-CI - COMMUNAUTE « AUNDJOUE » POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN C.I (CAPEN-CI) -CENTRE INTEGRE DE NUTRITION DE CI - CENTRE ISLAMIQUE AC HABUL KAHAF (CIAK) -COMMUNAUTE MUSULMANE DE LA RIVIERA 3 (CMR3) - CONSEIL SUPERIEUR DES IMAMS (COSIM) - COTE CŒUR - CENTRE DE SANTE SAINT MICHEL ARCHANGE DE PARTICIPATION AU SERVICE PUBLIC SANITAIRE DE CÔTE D'IVOIRE (CSMAPS-CI)
	D DIEU EST LA SOLUTION -
	E EDUCATION SANTE ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL (E.S.E-INTERNATIONAL) - ENDA SANTE - ENFANCE EN DETRESSE (ED-CI) - ENTRAIDE MEDICALE - ESPT-CI – EXCELLENCE – EXISTENCE
	F -FEMDEV – FONDALIS - FONDATION COEUR DE GRACE - FONDATION HADJA MAHBINTOU CHERIF - FONDATION HOUPHOUET MAMIE FAITAI - FONDATION LADY JEANNE - FONDATION LEVITES INTER - FONDATION LYA - FEDERATION DES TRADIPRATICIENS DE SANTE ET DES NATUROTHERAPEUTES DE CÔTE D'IVOIRE (FTSN-CI) - FONDATION ESPOIR
	H - *HEATH BY FOOD* - HUMANISME POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (HDD)
	I - ISLAM ACTION SALUTAIRE (ISLAS) - IPDS
	L LA BOUSSOLE DU DIABETIQUE - LA COMPASSION DU CHRIST - LA VITA IN DUE – LES DENTS SOUFFLE DE VIE (LDSDV) - LE BON BERGER(B.B) - LE REVEIL DES FEMMES DE CI - LES AMIS DES HOPITAUX - LILHVI – LUTTE CONTRE LA DEPIGMENTATION DE LA PEAU ET LA SURDITE PRECOCES (LUCODEP-CI)
	M MA FAMILLE – MARIN'S CI - MIPHYSA-CI - MONNAN INTERNATIONAL MOYE BLAI (MOB)
DISTRICT D'ABIDJAN	**N** - NANSI-CI
	O LA GRACE DIVINE ETERNELLE (O.GRA.DIE) - ORGANISATION POUR LA PROMOTION DES ACTIONS HUMANITAIRES (O.P.A.H) – ORGANISATION DE L'ALLIANCE MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (OAMDA) – OBJECTIFS SANTE RURALE (OBSARU) – ŒUVRES ET RESTAURATION DU BIEN ETRE SANTE ET SANITAIRE (OREBSS) - ORGANISATION AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (OAD) - ORGANISATION NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE
	P PLUS DE VIE
	S - SAVE GNINDJEZAN - SIGNONS LA VIE - SAI PRIMA - SANTE SANS FRONTIERE

DISTRICT YAMOUSSOKRO	MISSION MEDICALE
TOUMODI	ESPACE SANTE DEVELOPPEMENT INTERNATIONALE (ESD-INTERNATIONAL) - ESPOIR POUR LES ENFANTS (EPE)
ABENGOUROU	ARBRE DE VIE
SIKENSI	IVOIRE SANTE ET PROSPERITE (ISP)
DABOU	AHMA - AHB
KORHOGO	WO PILE SANGA - - AMPRESPEC PVVIH
SAN-PEDRO	FEMME EQUILIBRE DE LA CREATION (FEC)
BOUAKE	ASSOCIATION SAINT CAMILLE DE LELLIS - RENAISSANCE SANTE BOUAKE (RSB)
TANDA	ASSISTANCE MEDICO-SOCIALE POUR TOUS
BONDOUKOU	LES FLAMBOYANTS - COLOMBE IVOIRIENNE POUR LE BIEN ETRE SOCIAL (C.I.B.E.S)
GRAND BASSAM	ESPOIR POUR LA VIE DES EENFANTS (EVE)
BINGERVILLE	Y VOIR ET SOURIRE - PENTECOST AID MISSION CI (PANMCI)
DALOA	SAPHARM –
FERKESSEDOUGOU	ASSISTANCE POUR LA POPULATION (APP)
DJEKANOU	PRESTIGE PHARMA CI
GUIGLO	CENTRE D'EVEIL ET D'ENCADREMENT POUR LE DEVELOPPEMENT A LA BASE
DIVO	UNION DES VILLAGES PRODUCTEURS EN AGRO-PASTORAL
ISSIA	INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES LOCALES
BOUAFLE	UNIS POUR SAUVER DES VIES
SOUBRE	AGIR POUR L'EGALITE, L'EQUITE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (AGEEDD)

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE

LES ONG INTERNATIONALES

N°	DENOMINATION	MISSION
1	ACTION CONTRE LA FAIM	Lutte contre la famine
2	AGENCE MEDECINE PREVENTIVE (AMP)	Vaccination
3	AIMAS	Santé de la reproduction
4	ASSOCIATION VOLONTAIRE SERVICE INTERNATIONALE (AVSI)	VIH/Sida
5	BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE	Protection de l'enfant
6	CARE INTERNATIONAL	Aide alimentaire, lutte contre les VBG
7	EGPAF	VIH/Sida
8	FONDATION RAOUL FOLLEREAU	Lèpre, Ulcère de Burili
9	FONDATION ARIEL GLASER POUR LA LUTTE CONTRE LE SIDA PEDIATRIQUE	VIH/Sida
10	FONDATION ATEF OMAIS	Cancers
11	FONDATION MARIA GRAZIA BALDUCCI ROSSI	Activités préventives et curatives
12	GROUPE IVOCARTE ABYSHOP SARL	NTIC santé
13	HEARTLAND ALLIANCE INTERNATIONAL	Santé et développement
14	HELEN KELLER INTERNATIONAL (HKI)	Cécité
15	ICAP	Santé de la reproduction
16	INTERNATIONAL RESCUE COMMITEE (IRC)	Politique de gratuité
17	JHPIEGO	VIH/Sida
18	MAP INTERNATIONAL	Lèpre, Ulcère de Burili, Ver de guinée
19	MEDECINS DU MONDE	VIH/Sida
20	MEDECINS SANS FRONTIERES	Dons d'équipements médicaux
21	MEDICAL ASSISTANCE PROGRAM INTERNATIONAL (MAP INTERNATIONAL)	Assistance médicale
22	PATHFINDER INTERNATIONAL	Santé sexuelle et reproduction
23	SAVE THE CHILDREN	Renforcement des capacités des centres de santé
24	SGTSAVERS	Cécité
25	TERRE DES HOMMES ITALIE	Protection Mère enfants

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE

ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN)

DIRECTIONS	RESPONSABLE	TELEPHONE	E-MAIL
Institut National de Santé Publique (**INSP**)	Pr KOUASSI Dinard	20 22 42 86 44 55 63 83	kdinard@yahoo.fr
Institut National de Formation des Agents de Santé (**INFAS**) Abidjan	Prof N'DHATZ MELIANE	21 25 37 94	ndhatzmeliane@gmail.com ndhatzmel@yahoo.fr
Institut National d'Hygiène Publique (**INHP**)	Prof VROH BI Benié Joseph	21 24 92 78 21 25 97 99	benie4@hotmail.com
Institut de Cardiologie d'Abidjan (**ICA**)	Pr SEKA ASSI Remi	21 25 81 29	cardlodg@yahoo.fr
Institut Raoul Follereau d'Adzopé (**IRF**)	Pr BAMBA Vagamon	23 54 02 20	vagamonbamba@yahoo.fr
Centre National de Transfusion Sanguine (**CNTS**)	Dr KONATE Seydou	21 35 57 23	plasmaci@yahoo.fr
Centre Hospitalier et Universitaire (**CHU**) de COCODY	Dr MEITE Djoussouffou	22 48 10 00 08 82 74 74	issefm@hotmail.com
Centre Hospitalier et Universitaire (**CHU**) de YOPOUGON	Dr DEKA Paulin	23 53 75 50/75 23 53 75 81/79	
Centre Hospitalier et Universitaire (**CHU**) de TREICHVILLE	M. YAO Etienne	21 24 91 22 21 25 65 70 42 59 49 39	yaoetienne2@yahoo.fr
Centre Hospitalier et Universitaire (**CHU**) de BOUAKE	Pr DIANE Bamourou	31 63 53 49/50	bamourou@yahoo.fr
Centre Hospitalier et Universitaire (**CHU**) d'ANGRE	M.GUEYE Idrissa		
Service d'Aide Médicale Urgente(**SAMU**)	Dr SISSOKO Jacques Auguste Souleymane	22 44 58 11 22 44 53 53	sissokojas1999@yahoo.fr
Laboratoire National de la Santé Publique (**LNSP**)	Pr MANLAN KLA Anglade	21 35 65 99 21 21 32 00/02	angladem01@gmail.com
Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (**NPSP**)	Pr YAPI Ange Desire	59 99 89 49	
Institut Raoul Follereau (**IRFCI**)	M. KONATE		

LA CLE : LE GUIDE DES ONG DE SANTE



PROGRAMMES DE SANTE

N°	PROGRAMMES	DIRECTEUR COORDONNATEUR	TELEPHONE	E-MAIL
1	Programme National de Santé de la Mère et Enfant (DC-PNSME)	Dr TANOH GNOU	20 32 24 15 20 21 22 21 20 32 31 69	gnoutanoh@gmail.com
2	Programme National de lutte contre la Tuberculose (DC-PNLT)	Dr KOUAKOU Jacquemin	20 37 79 12	jacquemink@yahoo.fr
3	Programme Elargi de Vaccination (DC-PEV)	Dr EKRA Daniel	21 24 25 29 21 25 40 75	kdanielekra@yahoo.fr
4	Programme National d'Elimination de la Lèpre (DC-PNEL)	Dr DJAKEAUX S.	22 43 36 34	djakeaux@yahoo.fr
5	Programme National de Lutte contre la Schistosomiase Helminthiase et la Bilharziose Lymphatique (DC-PNL"SGF)	Dr MEITE Abdoulaye	20 52 38 99 22 52 38 35 /36	aboulaye_meite77@yahoo.fr
6	Programme National de Lutte contre les Ulcères de Buruli (DC-PNLUB)	Pr Henri ASSE	22 47 58 61	asseh@aviso.ci pnlub@aviso.ci
7	Programme National de Lutte contre le Paludisme (DC-PNLP)	Dr TANOH Mea Antoine	22 47 02 10	tanomeaantoine@yahoo.fr pnlp_rci@yahoo.fr
8	Programme National d'Eradication de Ver de Guinée/Eau Assainissement (DC-PNEVG/EA)	Dr KOFFI Kouamé		koffi_doubleh@yahoo.fr
		YAPI Boni Isidore	20 37 52 97	
9	Programme National de nutrition (DC-PNN)	Dr OKA	20 21 84 83	reneoka@yahoo.fr
10	Programme National de la Sante Scolaire et Universitaire (DC-PNSSU)	Dr OUREGA Marie-Paula	20 32 43 25	ouregapaula@yahoo.fr dc_pnssu@yahoo.fr
11	Programme National de Lutte contre le Cancer (PNLCa)	Pr ADOUBI Innocent	21 25 05 85	iadoubi@yahoo.com inno.adou@yahoo.fr
12	Programme National de Lutte contre le Tabagisme et les Autres Addictions (DC-PNLTA)	Dr ZOTOUA	22 42 75 18	zotoua@yahoo.fr pnlta@yahoo.fr
13	Programme National de Santé Bucco-dentaire (DC-PNPSBD)	Dr TCHERE	20 32 09 28	
14	Programme National de la Promotion Médecine Traditionnelle (DC-PNPMT)	Dr KROA Ehoule	20 32 47 68	ekroa2002@yahoo.fr
15	Programme National de Lutte contre les Maladies Métaboliques et les Maladies Non Transmissibles (DC-PNLMMMNT)	Dr ADOUENI	23 53 75 75 / 50 20 33 89 49 20 32 30 10	adouenso@yahoo.fr
16	Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS)	Dr ABO Kouamé	22 42 07 17	kwagni@gmail.com
17	Programme de Lutte contre la Cécité (DC-PNSO-LO)	Dr KOUAKOU Madeleine	22 44 37 83 / 01	marie.kouakou@pnsolo.org
18	Programme National d'Elimination de la Trypanosomiase Humaine Africaine (DC-PNETHA)	Dr KOUAKOU Lingué		linguek@yahoo.fr
19	Programme National De Développement de l'Activité Pharmaceutique (PNDAP)	Dr YAYO Sagou Olivier	21 25 58 06	yayooli07@yahoo.fr pndap@yahoo.fr
20	Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales (DC-PNLHV)	Pr ALLAH Kouadio Emilie		ak_emile@yahoo.fr
21	Programme National de Santé Mentale (DC-PNSM)	Pr DELAFOSSE	20 22 44 04 20 33 59 89	joseph_delafosse@hotmail.com pnsantementale@yahoo.fr

LISTE DES DIRECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

N°	REGIONS	DISTRICTS	NOM ET PRENOMS	E-MAIL
1	**ABIDJAN 1 GRANDS PONTS**		**KOUAKOU Affoué Elisabeth**	**kouaelise@yahoo.fr**
1	6	**GRAND-LAHOU**	YEDES Yeï Jeanne	dryedess_j@yahoo.fr
2		**DABOU**	GOKOU Oboho Sébastien	sebastiengokou@yahoo.fr
3		**JACQUEVILLE**	KISSIEDOU Anombrou Béda S.	kbedasim@yahoo.fr
4		**ADJAME-PLATEAU-ATTECOUBE**	Doumbia Issoumalia	soumde@gmail.com
5		**YOPOUGON-OUEST SONGON**	ANGAMAN Eponon Dominique	dangaman@live.fr
6		**YOPOUGON-EST**	ANKEMAN Raymond	rayankeman@yahoo.fr
2	**ABIDJAN 2**		**AKA Koffi Charles**	**koffi_charlys@yahoo.fr**
7	6	**ABOBO-OUEST**	BOGUI Emient Henri	emient@yahoo.fr
8		**COCODY-BINGERVILLE**	KAKOU-ADINON Philomène	kacouphilo@yahoo.fr
9		**TREICHVILLE-MARCORY**	ADJOUA Sainte Marie Epse Koffi	stemarieatc@hotmail.com
10		**KOUMASSI-PORT BOUET-VRIDI**	GNAHOUI Sarassoro Angèle	angelegnahoui@gmail.com
11		**ABOBO-EST**	KIMOU Jean-Philippe	jpkimou@gmail.com
12		**ANYAMA**	AKA Dieket Apollinaire	akadieket@yahoo.fr / akadieket@gmail.com
3	**KATIOLA (HAMBOL)**		**KEITA Mamadou**	**ma_keita2005@yahoo.fr**
13	3	**NIAKARAMANDOUGOU**	TOUKOUA Maraba Pacôme	ptoukoua@yahoo.fr
14		**KATIOLA**	MEITE Moussa	docmemous68@yahoo.fr
15		**DABAKALA**	COULIBALY Aboubakary	abcooll@yahoo.fr
4	**ODIENNE (KABADOUGOU-BAFING-FOLON)**		**ABLO Yao Alfred**	**yapomboya@yahoo.fr**
16	3	**ODIENNE**	SAHANDE Vakaba	abourayanne5sy@gmail.com
17		**MINIGNAN**	KOFFI Oura Affi Yao Olivier	**koffioura80@yahoo.fr**
18		**TOUBA**	KOFFI Kouakou Eugène	eugenekoff@yahoo.fr
5	**KORHOGO (PORO-TCHOLOGO-BAGOUE)**		**KOFFI Brindou Jean Baptiste**	**jbbrindou01@yahoo.fr**
19	6	**BOUNDIALI**	KOUAKOUSSUI Konan Lambert	kouassui2006@yahoo.fr
20		**OUANGOLODOUGOU**	SOUMAHORO Siaba	soumahorosiaba@yahoo.fr
21		**TENGRELA**	MONNAN Eloge Arnold	monneuloge@yahoo.fr
22		**KORHOGO 1**	ACHY Sahoua grégoire	drachygregoire@yahoo.fr
23		**KORHOGO 2**	YEO Souleymane	soulyeo@hotmail.com
24		**FERKESSEDOUGOU**	KOUADIO Konan Mathurin	matkouadio4@yahoo.fr
6	**BONDOUKOU (BOUNKANI-GONTOUGO)**		**KOUADIO Kouamé Augustin**	akpatouh@yahoo.fr kouadiaugustin@gmail,com
25	4	**BOUNA**	TUO Madou	madou.tuo@gmail.com
26		**NASSIAN**	BROUHA Kouassi Mathieu	broumat@gmail.com
27		**BONDOUKOU**	BEDA Bertin	bedabertin@yahoo.fr
28		**TANDA**	KOUAME Konan Ignace	kougnace@yahoo.fr

7	**DIMBOKRO (N'ZI-IFOU)**		**KOUADIO N'Zué**	**kouadio1956@gmail.com**
29	6	**PRIKRO**	KOUAKOU Kan	k.kan4@yahoo.fr
30		**M'BAHIAKRO**	KONAN Kouadio Bernard	behibro67@yahoo.fr
31		**DAOUKRO**	MANOUA Jean Marc KONAN	manouanjm@yahoo.fr
32		**BOCANDA**	BROU Kouakou	etienne1960@yahoo.fr
33		**DIMBOKRO**	AMAN Boni Aimé	bonnie123@live.fr
34		**BONGOUANOU**	Kouamé Mathias	docteurkonan@yahoo.fr
8	**ABENGOUROU (INDENIE-DJUABLIN)**		**DOUGROU Sawoué Augustin**	**adadougrou1954@gmail.com**
35	3	**AGNIBILEKROU**	GOH André	gohtia@yahoo.fr
36		**ABENGOUROU**	ADJORO Doffou Joël	donadjoro@yahoo.fr
37		**BETTIE**	TIA André	tiaandre170@yahoo.fr
9	**ABOISSO (SUD-COMOE)**		**AKUI Okamou**	**drs_akui@yahoo.fr**
38	3	**ABOISSO**	YAO Oura Ahou Christine	ourachristine@yahoo.fr
39		**ADIAKE**	SEKA AYE Api Léonie	leonieaye@yahoo.fr
40		**GRAND-BASSAM**	KOFFI Jean Claude	camakov2@gmail.com
10	**AGBOVILLE (AGNEBY-TIASSA-ME)**		**COULIBALY née KONE Soltié**	**soltieamy@yahoo.fr**
41	6	**ALEPE**	BREDE DIZO ROMUALD	brededizoromuald@yahoo.fr
42		**ADZOPE**	SANOGO Ousmane	dr_sanogo@yahoo.fr
43		**AKOUPE**	BROU Konan Pierre	brou_kpierre@yahoo.fr
44		**AGBOVILLE**	DIOMANDE Abou	aboudiom2@yahoo.fr
45		**SIKENSI**	SILUE Kanyatou	letkan@yahoo.fr
46		**TIASSALE**	KASSI Kablan Georges Lazare	georgeskassi@yahoo.fr
11	**YAMOUSSOUKRO (BELIER)**		**MIEZAN Egnakou**	**miezanegnakou@yahoo.fr**
47	4	**TOUMODI**	ADAHOURMAN Aman Paul	adahourmand@yahoo.fr
48		**YAMOUSSOUKRO**	KARAMOKO Lahgnon Jean C.	karamokojean@yahoo.fr
49		**TIEBISSOU**	KOUASSI Bath Yao Crépin	bathkouassi@yahoo.fr
50		**DIDIEVI**	KONAN KOUASSI LAURENT	kokoualaur@yahoo.fr / kokoualaur@gmail.com
12	**BOUAKE (GBEKE)**		**BAMBA née Fatoumata TOURE**	**bambaffsit@yahoo.fr**
51	5	**SAKASSOU**	BROU Gbotto Raymond	brougbotto_dr@yahoo.fr
52		**BOUAKE SUD**	KOUADIA N'zi Alphonse	nzikouadia@yahoo.fr
53		**BOUAKE NORD-EST**	IRIE Bi Vanié	iriebivanie@gmail.com
54		**BOUAKE NORD-OUEST**	KONAN Yao Maxime	maximekonandoc@yahoo.fr / maximekdoc@gmail.com
55		**BEOUMI**	ACHY Achy Mathurin	achymathurin2008@yahoo.fr
13	**BOUAFLE (MARAHOUE)**		**RAUX Serge Patrice**	**rauxs@yahoo.fr**
56	3	**ZUENOULA**	LEHIE Bi Lucien	lehiebinanti@yahoo.fr
57		**BOUAFLE**	DJE Koffi Hyacinthe	djehyacinthe@yahoo.fr
58		**SINFRA**	KRA Koffi Lazare	gnankoung@yahoo.fr
14	**GAGNOA (GOH)**		**GUEDE Gnolou Abel**	**guede.abel@yahoo.fr**
59	2	**OUME**	KONAN Kouamé georges	konangeorgesk@yahoo.fr
60		**GAGNOA**	BOUKALO Kouassi Célestin	boukalo99@gmail.com

15	DIVO (LOH-DJIBOUA)		ANOUAN N'Guessan Jean	jeananouan2002@yahoo.fr
61	4	DIVO	KODI Florent	kodji_f@yahoo.fr
62		FRESCO	MAMADOU Krama	ddkrama@yahoo.fr
63		LAKOTA	OUATTARA SEYDOU	minriguy12@yahoo.fr
64		GUITRY	GADJI AHOTON Julienne	jahotongadji@yahoo.fr
16	SAN-PEDRO (GBOKLÉ-NAWA-SAN-PÉDRO)		N'DRI Roger	dr_ndri@yahoo.fr
65	7	GUEYO	AGOSSOU Ignace Rodrigue	agossourodrigue@yahoo.fr
66		SASSANDRA	KONE Jean Claude	jc.kone@yahoo.fr
67		SAN PEDRO	N'DA Alléchi Prosper	prosperallechinda@yahoo.fr
68		TABOU	MIAN Boua moise	bouamoise@yahoo.fr
69		SOUBRE	ZONI Kouakeu Patrice	zoniange@gmail.com
70		MEAGUI	KOUAKOU Kouassi Hugues Arsène	hugues.arsene@yahoo.f
71		BUYO	N'GUESSO Tanoh Gérard	ngbessotgerard@gmail.com
17	DALOA (HAUT-SASSANDRA)		KARAMOKO Fofana Ibrahim	ifofkara@yahoo.fr
72	3	ISSIA	AKAFFOU Aney Julienne	july.akaffou@yahoo.fr
73		DALOA	GOUN ZIAME HONORÉ	gzhonore@gmail.com
74		VAVOUA	BAMBA Souleymane	bambasouleymane@yahoo.fr
18	SEGUELA (WORODOUGOU-BERE)		IPO Jérémi Gbolié	ipojeremia@yahoo.fr
75	2	SEGUELA	ZOROBI Ali	ali_zorobi@yahoo.fr
76		MANKONO	SILUE Nagnon	nagnonsilue@yahoo.fr
19	MAN (TONKPI)		TIA Mamadou	tiamadouc@yahoo.fr
77	4	BIANKOUMA	KEITA Mamby	keitamambi2000@yahoo.fr
78		MAN	KOUAKOU Konan Albert	albertkk_10@yahoo.fr
79		DANANE	GOUESSE Jean Théo	gouessejeantheo@yahoo.fr
80		ZOUAN-HOUNIEN	KONE Kané Nankeré	Kone.kane@yahoo.fr
20	GUIGLO (CAVALLY-GUEMON)		KOULOU Alla Edmond	koulou_edmond@yahoo.fr
81	6	TOULEPLEU	KOUADIO Guillaume	guillaumekoua@gmail.com
82		BLOLEQUIN	SOUMAHILA Bahoro Seydou	soum.infos@yahoo.fr
83		GUIGLO	KRELO Kouakou	kouassikrelo@yahoo.fr /krelokouassi@yahoo.fr
84		DUEKOUE	N'GUESSAN Konan Raphaël	docraphnguessan@yahoo.fr
85		BANGOLO	MANOUAN Bilé Adou Philippe	manouanp@gmail.com
86		KOUIBLY	BITY Serge	sergebity@yahoo.fr

DATE DE CELEBRATIONS DES JOURNEES DE LA SANTE

DATE DES JOURNEES	DENOMINATIONS DES JOURNEES NATIONALES OU MONDIALES
25 JANVIER	Journée Mondiale des Lépreux
04 FÉVRIER	Journée Mondiale du Cœur
11 FÉVRIER	Journée Mondiale des Malades
14 MARS	Journée Mondiale du Rein
22 MARS	Journée Mondiale de l'Eau
24 MARS	Journée Mondiale de Lutte contre la Tuberculose
07 AVRIL	Journée Mondiale de la Santé
25 AVRIL	Journée Africaine du Paludisme
DU 20 AU 27 AVRIL	Semaine Mondiale de la Vaccination
1er MARDI DU MOIS DE MAI	Journée Mondiale de l'Asthme
05 MAI	Journée Mondiale de la Sage-femme
19 MAI	Journée Mondiale de lutte contre les Hépatites
31 MAI	Journée Mondiale sans Tabac
14 JUIN	Journée Mondiale du Don de Sang
11 JUILLET	Journée Mondiale de la Population
DU 1ER AU 07 AOÛT	Journée Mondiale de l'Allaitement
31 AOÛT	Journée Africaine de la Médecine Traditionnelle
2 ÈME SEMAINE DU MOIS DE SEPTEMBRE	Semaine d'intensification des Activités de Nutrition
25 SEPTEMBRE	Journée Mondiale du Cœur
28 SEPTMBRE	Journée Mondiale de la Rage
07 OCTOBRE	Journée Nationale de la Promotion des Fruits et Légumes
10 OCTOBRE	Journée Mondiale de la Santé Mentale
11 OCTOBRE	Journée Mondiale de la Vue
15 OCTOBRE	Journée du Lavage des Mains
19 OCTOBRE	Journée Mondiale de lutte contre le Cancer du Sein
14 NOVEMBRE	Journée Mondiale du Diabète
19 NOVEMBRE	Journée Nationale de la Santé Bucco-dentaire
01 DECEMBRE	Journée Mondiale de lutte contre le VIH SIDA
31 DECEMBRE	Journée Internationale des Personnes Handicapée

•Humanité
•Impartialité
•Neutralité
•Indépendance

CROIX-ROUGE CÔTE D'IVOIRE

•Volontariat
•Unité
•Universalité

"Agir ensemble,pour bâtir un monde meilleur"



PROMOTION DES PRINCIPES ET VALEURS HUMANITAIRES

Dans notre action ,nous faisons la promotion des principes fondamentaux et des valeurs humanitaires du Mouvement mais aussi du Droit International Humanitaire. La cohésion sociale, la culture de la non-violence et la paix, le respect du Genre et des diversités demeurent au centre de nos activités

SECOURS ET GESTION DES CATASTROPHES



Connaitre et savoir pratiquer les gestes de secours en cas de besoin peut sauver des vies. C'est pourquoi nous formons au Brevet National de Secourisme et sensibilisons les populations sur diverses thématiques qui y sont liées . En 2018 nous avons été sur les différentes scènes des inondations (Cocody, Attecoube, Tiassale, Aboisso, Guiglo...) pour porter assistance aux populations.

DON DE SANG



La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire est un partenaire privilégié du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) pour l'autosuffisance en produits sanguins. Grâce à sa capacité de mobilisation communautaire et au dynamisme de sa jeunesse elle mène régulièrement des activités de collecte de sang En 2018 nos actions sur l'ensemble du territoire nous ont permis de collecter plus de 3000 poches de sang..

EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT



Nos activités sont centrées sur le développement et la gestion durable de l'eau, mais aussi de l'assainissement et l''éducation sanitaire. Dans nos différents projets à Divo, Bondoukou, Dimbokro, Danané , nous nous assurons que les populations ont accès à de l'eau potable et maintiennent leur environnement propre.

SANTE COMMUNAUTAIRE



Nous nous assurons que les communautés ont accès aux soins en réduisant les zones de silence sanitaire par des cliniques mobiles et autres actions. Dans nos projets ,nous nous attelons à développer la résilience communautaire, la promotion de la santé maternelle et infantile, la promotion des modes de vie sains, la lutte contre les maladies transmissibles, la réduction des risques sanitaires et le Vih/Sida.



Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

Fonds Mondial

de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

Service des ONG, Abidjan Plateau, Boulevard Général de GAULLE, Immeuble le Général au 2ème étage.
B.P. V 4 Abidjan / Tel: (+225) 20 33 80 77 / 42 35 21 26
E-mail: serviceong_sante@yahoo.com
Site web : www.serviceongsante.ci